UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

L'islam au Burundi de 1896 à 1986

Gakumba, Claude; Sous la direction du Professeur Gaëtan FELTZ

1987
UB, Faculté des lettres et sciences humaines
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1221

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

L'ISLAM AU BURUNDI
de 1896 à 1986

Sous la direction du
Professeur Gaëtan FELTZ

Mémoire présenté par
GAKUMBA Claude en vue de
l'obtention du grade de
licencié en HISTOIRE.

Bujumbura, juin 1987

A ma famille

LISTE DES ABREVIATIONS

C.E.C.	: Centre Extra-Coutumier
E.H.E.S.S.	: Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
E.I.C.	: Etat Indépendant du Congo
E.N.S.	: Ecole Normale Supérieure
F.L.S.H.	: Faculté des Lettres et Sciences Humaines
F.S.E.A.	: Faculté des Sciences Economiques et Administratives
Q.	: Question
R.	: Réponse
R.A.B.R-U.	: Rapport de l'Administration Belge sur le Ruanda-Urundi
R.A.T.	: Représentant de l'autorité tutélaire
TANU	: Tanganyika African National Union
U.B.	: Université du Burundi
UNAR	: Union Nationale Rwandaise
UPRONA	: Union pour le Progrès National

A V A N T - P R O P O S

Au terme de ce travail, nous saisissons l'occasion pour témoigner notre vive reconnaissance envers ceux qui nous ont aidé à le réaliser.

Nos remerciements s'adressent en particulier au Directeur de ce mémoire, le Professeur Gaëtan FELTZ pour avoir dirigé ce travail avec patience et vigueur. Nous remercions les Professeurs José KAGABO et BELHAMISI pour leurs remarques, suggestions et encouragements. Nous avons également une pensée particulière pour toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à nos questions.

Que tous et chacun trouvent ici l'expression de nos vifs remerciements.

Claude GAKUMBA

I N T R O D U C T I O N G E N E R A L E.-

I. Choix et intérêt du sujet

L'Islam dont la présence au Burundi remonte à la première moitié du XIXème siècle, a comme un développement beaucoup moins spectaculaire que le catholicisme. Néanmoins comme le christianisme, l'Islam a été à l'origine des transformations économiques, sociales et culturelles au Burundi.

En entreprenant cette étude, nous avions un double objectif :
- retracer l'évolution de l'Islam au Burundi depuis l'occupation allemande jusqu'à nos jours
- analyser les raisons qui expliquent la faiblesse de l'influence islamique au Burundi.

Actuellement, l'impact de l'Islam se manifeste essentiellement en milieu urbain et semi-urbain. D'après le recensement de 1979, 65% de la population musulmane vivent à Bujumbura. Le quartier Buyenzi, à lui seul compte 63%. Une étude régionale de l'Imbo Sud a montré que la majorité de la population de Rumonge est à majorité musulmane (63%) (1).

Les centres urbains ont donc été notre champ d'investigation. Nous avons réalisé des enquêtes dans les quartiers et les zones de la mairie de Bujumbura ainsi que dans les autres régions du pays, où se trouve concentrée une forte population musulmane. Nous nous sommes rendu à Rumonge, Rugombo, Gitega, Muyinga, Kirundo et à Cankuzo.

L'Islam au Burundi est un sujet qui jusqu'à présent a été très peu exploité. Nous espérons combler partiellement cette lacune.

II. Délimitation chronologique

L'occupation allemande devient effective à partir de 1896 avec la fondation du poste de Kajaga. Nous avons jugé intéressant d'étudier l'évolution de l'Islam sur une longue période et avons pris pour limite supérieure l'année 1986. Ainsi nous pouvions etudier le développement de l'Islam au cours de la période post-coloniale.

(1) NIYONGABO, (C.)., [illegible]ange. Centre économique du Sud de l'Imbo, Mémoire Université du Buru[illegible], 1978-1979, p. 43.

III. PRESENTATION ET CRITIQUE DES SOURCES

a. Les enquêtes orales

Les informations recueillies dans les enquêtes orales nous ont beaucoup aidé dans la réalisation de notre travail, car la documentation écrite sur l'Islam au Burundi est quasi inexistente. Nous avons interrogé les musulmans de diverses origines (Arabes, Indiens, Africains) et de diverses catégories sociales. Nous avons interviewé aussi bien les vieux que les jeunes. Notre tâche a été facilitée par le fait que nous vivons depuis longtemps en milieu urbain plus précisément à Bujumbura.
Nous avons passé dix ans au quartier asiatique. Nous connaissions donc les musulmans les mieux indiqués pour nous fournir des informations exactes. La réalisation de notre travail a été également facilité par le fait que nous parlons Swahili.

b. Les documents écrits

L'absence d'une documentation écrite a été pour nous un très grand handicap. Les musulmans n'ont pratiquement rien comme documents écrits. Leurs réalisations ne sont consignées dans aucun registre. Les convertis ne sont enregistrés nulle part. D'où la difficulté d'étudier l'évolution de l'islamisation. Nous nous sommes contentés des sources missionnaires et coloniales souvent peu satisfaisantes.

1. Le Diaire de Buhonga

 Ce diaire nous a fourni des informations concernant les Musulmans d'Usumbura. Il nous a permi d'avoir une idée sur les relations qui existaient entre les missionnaires, les militaires Allemands et les Musulmans au cours de l'occupation allemande. Malheureusement les informations que nous avons tiré de ce diaire sont extrêmement maigres.

2. Les rapports de l'administration belge sur le Ruanda-Urundi (R.A.B.R-U)

 Les données sur l'Islam contenues dans ces rapports sont insuffisantes et imprécises. Cela est particulièrement frappant en ce qui concerne les statistiques. D'autres auteurs ont révélé l'inexactitude de l'information statistique fournie par ces rapports.

"L'hostilité manifeste de la puissance coloniale envers l'Islam et le risque plus immédiat de voir, en admettant d'être musulman, rayer ces enfants des écoles des missionnaires, seul moyen disponible de jouir d'un enseignement moderne, incitaient fortement les gens à cacher leur religion au recenseur" [1].

Les recensements étaient

"menés par un agent territorial, parfois aidé de vagues indications d'un chef et d'un clerc, inquiétant la population, qui, depuis 1930 environ, connaissait l'hostilité de l'administration à l'égard de l'Islam" [2].

3. Rapports annuels des Centres Extra-coutumiers

Nous avons pu consulter les rapports des années 1951 à 1959. Ils nous ont renseigné sur la vie dans les centres Extra-Coutumiers de Buyenzi et de Rumonge. Ils nous ont permis d'avoir une idée sur les rapports qui existaient entre les Swahili et la puissance tutélaire.

4. Archives nationales

La consultation des documents d'archives nous a permis de faire le point sur la politique belge en matière d'immigration des étrangers.

4. Temps Nouveaux d'Afrique (T.N.A.)

Nous avons consulté les numéros de T.N.A. de l'année 1955 à 1963. Nous avons choisi cette période parce qu'elle est riche en événements politiques. Sachant que les Musulmans ont largement participé à la lutte pour l'indépendance, nous voulions savoir la réaction des missionnaires.

VI. ARTICULATION DU SUJET

Ce travail comprend deux parties subdivisées en chapitres. Dans la première partie nous analysons l'attitude du colonisateur Allemand vis-à-vis de l'Islam. Nous évoquons aussi l'hostilité des missionnaires à l'égard des musulmans, ainsi que la participation des musulmans à la lutte pour l'indépendance.

(1) CRAWFORD, Y.), "Islam au Congo", in Etude congolaise, vol. 10, n° 5, 1967, p.14.

(2) ABEL, (A.)., Les Musulmans Noirs du Maniema, B elles, Centre pour l'étude des problèmes du monde musulman conte rain, 1960, p. 12.

Dans la deuxième partie, nous étudions la dynamique de la communauté musulmane, la diffusion de l'Islam dans le pays et son impact sur le plan socio-économique et culturel.

1ère PARTIE : L'AUTORITE COLONIALE FACE A L'ISLAM

Chap. 1. L'ATTITUDE COLONIALE ALLEMANDE VIS-A-VIS DE L'ISLAM

1. L'état de l'Islam avant l'arrivée des Allemands (1).

L'arrivée des premiers musulmans au Burundi se situe au début du XIXème siècle. C'était des esclavagistes originaires de l'Ile de Zanzibar pour la plupart. Ils étaient Arabes, métis ou Noirs. Au cours de la deuxième moitié du XIXème siècle ils se répandirent sur les rives occidentales du Tanganyika. Ils allaient jusque dans la province orientale de l'actuel Zaïre.

Ces esclavagistes s'interessaient aussi à l'ivoire, au bétail, à l'huile de palme qu'ils payaient avec des perles ou du sel.

> *"Les Barundi de la côte échangeaient avec les Zansibarites d'Ujiji et d'Uvira l'huile de palme contre du sel et des perles qui d'après Van der Burgt, avaient été introduites comme monnaie au Burundi vers 1850. Les Arabes étaient attirés non seulement par l'huile de palme, mais aussi par l'ivoire de la plaine de la Rusizi"* [2].

Les esclavagistes ont tenté en vain de franchir la crête Zaïre-Nil (3). Ils sont restés dans la plaine de l'Imbo et y ont exercé une domination politique et économique. Les Zanzibarites n'ont jamais essayé de convertir les Barundi à l'islam. Ils étaient plutôt absorbés par leurs affaires et avaient en matière religieuse, une attitude libérale. Ils disaient :

(1) Voir pour plus d'inrormations MARISSAL (J)., L'Islam et les croyances interlacustres de l'Afrique de l'Est au XIXème siècle, thèse de doctorat de Troisième cycle, Paris, 2 cil, p. 544.

(2) MARISSAL (J.)., Op. cit., p.

(3) Cfr. Les célèbres échecs de RUMARIZA

"Vous priez d'une façon et nous d'une autre; c'est bien, Dieu arrangera cela" (1).

Les esclavagistes ont d'ailleurs permis l'entrée et l'installation des premiers missionnaires chrétiens dans le pays. Mais en contrepartie, ils ont exigé de nombreux cadeaux.

La domination des esclavagistes prit fin en 1894, date à laquelle ils furent chassés par les militaires belges, non sans avoir opposé une forte résistance (2).

(1) DELAMAY (H.), 15-9-1988, cité par MARISSAL, (J.)., Op. cit., p. 289.

(2) Voir à propos de la campagne arabe DEPESTER, (H.)., Les pionniers Belges au Congo, Tamines, Duculot, 1927, p. 192.

2. DEBAT SUR L'OPPORTUNITE D'OUVRIR LE RWANDA ET LE BURUNDI AU COMMERCE

A la suite du traité d'Héligoland de juillet 1890, le Burundi et le Rwanda devenaient des protectorats allemands. Quelle politique, l'Allemagne allait-elle appliquer dans ces deux royaumes ?
11 y eut deux thèses en confrontation. L'une des thèses était en faveur de l'ouverture du pays au commerce. L'autre, préconisait une économie basée sur des activités agricoles contrôlées par l'Etat impérial.
C'est au cours de ce débat que la question de l'Islam fut évoquée.

En arrivant au Burundi et au Rwanda, les Allemands ont constaté que "la pénétration du commerce à moyenne ou longue distance était très limitée et très inégale" (1). Seule l'Imbo, région riveraine du Lac connaissait ce type de commerce.
Les coloniaux Allemands de tendance libérale pensaient que l'ouverture de ces deux nouveaux territoires : le Burundi et le Rwanda était susceptible d'entraîner un développement économique. La politique d'ouverture fut prônée par Richard KANDT, premier Résident civil du Rwanda. Il fut soutenu par le Secrétaire d'Etat aux Colonies Lindequist et le Gouverneur von Rechenberg.
Les libéraux défendaient leur position, en disant que la perception des revenus fiscaux / était impossible dans des régions où il n'existait pas une véritable économie de marché.
Le Gouverneur Rechenberg écrivit dans une circulaire du 6 octobre 1906 que l'administration locale devait promouvoir le commerce, objectif essentiel de la colonisation et source primordiale de revenus fiscaux. Lindequest dit la même chose en 1911 : "It was, indeniable that without a money economy it would be impossible to levy taxes (2).

Mais comme nous l'avons signalé, cette politique d'ouverture ne faisait pas l'unanimité. Elle fut combattue par les Pères Blancs et par la plupart des militaires.

> *"... pour les Pères Blancs, comme pour les militaires, l'argent faisait figure de diable face aux saines réalités de la production agricole et de "a fécondité démographique"[3].*

(1) CHRETIEN, (J.P.), "La fermeture du Burundi et du Rwanda aux commerçants de l'extérieur (1905-1906), une décision de l'Administration coloniale allemande", in Entreprises et entrepreneurs en Afrique XIX et XXème s., 1983, p. 35.
(2) LOUIS ROGER, (W.R.), Rwanda-Urundi 1884-1919, Oxford, Clarendon Press, 963, p. 171.
(3 HRETIEN (J.P.) article cité, pp. 44-45.

Les missionnaires se rangeaient du côté des anti-mercantiles, parce qu'ils redoutaient la diffusion de l'Islam qui pouvait être entaînée par l'ouverture au commerce.

> "Le père Van / der Burgt, un des fondateurs des premières missions burundaises, considérait volontiers que l'Islam le commerce, la polygamie et la syphilis allaient de pair" [1].

Finalement le courant des libéraux l'emporta sur celui des conservateurs. Le Burundi et le Rwanda furent ouverts au commerce. Cependant il n'était pas questions de laisser entrer les Indiens. On craignait que le fait que la plupart de ces Indiens étaient des sujets de la Couronne anglaise n'amène la Grande Bretagne à s'immiscer dans les affaires intérieures de l'administration allemande.

Lindequist proposa de fermer la porte aux Indiens et d'ouvrir des écoles pour initier les Africains aux affaires. Ce projet ne se réalisa pas. L'administration coloniale encouragea les firmes européennes à venir s'installer. Mais elles ne vinrent pas. Elles envoyèrent plutôt leurs agents Arabes et Indiens. Les autorités coloniales durent se résoudre à laisser entrer les commerçants Indiens. Pour le cas du Rwanda, c'est Kandt lui-même qui demanda au poste de Bukoba de lui envoyer des commerçants Indiens.

> " Since no Europeans seemed to be inversted, he (Kandt) had written to the German post at Bukoba and had asked them to send some Indian merchants. This was how the large number of Indians had come to Kigali" [2].

La présence des Arabes et des Indiens était mal vue par les missionnaires. Ils ne supportaient pas également celle des askaris musulmans. Les missionnaires voyaient en eux des propagateurs de l'Islam.

(1) Idem, p. 44.

(2) LOUIS ROGER (W.M.)., Op. cit., p. 170

"Le commerce des peaux a été l'occasion du relâchement de plusieurs de nos chrétiens; il est surtout entre les mains des Indiens. Il y a trois ans l'apparition de ces Indiens parmi ces populations si neuves et si impressionnables pour le bien comme pour le mal, avait été un véritable fléau. La plupart d'entre eux sont des musulmans, et par suite ennemis jurés de l'Evangile" (1)

Les commerçants Indiens étaient taxés d'esclavagistes par les missionnaires. La dénonciation non justifiée de l'esclavagisme n'était que propagande anti-islamique.

Kandt leur démontra que la crainte d'une large diffusion de l'Islam n'avait pas de fondement. La coexistence des musulmans avec les non musulmans n'entraînait pas forcément une conversion de ces derniers à l'Islam.

Il y avait à Kigali trente askaris musulmans. Ils avaient 50 domestiques non musulmans. Kandt constata qu'aucun des domestiques ne se convertit à l'Islam bien qu'ils fussent restés longtemps au service des askaris (1).

3. LA LUTTE CONTRE L'ISLAM ET LE SOUTIEN AU CHRISTIANISME

En analysant la politique coloniale allemande, on remarque que tous les Allemands n'étaient pas aussi tolérants que Kandt vis-à-vis de l'Islam. Les autorités coloniales ont pris certaines mesures qui montrent qu'elles étaient en faveur du christianisme et contre l'Islam. Elles ont limité la propagation de l'Islam, en contrôlant l'activité des "mwalimu"

"Il y a un grand nombre d'Arabes, Indiens et Manyema, ce qui paraît favoriser la propagande, mais celle-ci est limitée par l'autorisation officielle nécessaire depuis longtemps pour les Mwalimu" (2).

Les Mwalimu étaient lourdement taxés (3). L'administration coloniale limita également la circulation des musulmans.

"L'administration allemande introduisit une réglementation visant à limiter la circulation d'éléments musulmans..." (4).

Les Swahili qui recevaient l'autorisation de sillonner le pays, ne devaient en aucun cas se livrer à la propagande religieuse.

(1) LOUIS ROGER, (W.M.)., Op. cit., p. 187.
(2) Rapport Von Back, U.S.A., 20-2)1913 cité par KAGABO, (J.)., Op. cit. p.'§.
(3) Idem, p. 51.
(4) Ibidem.

"Il faut punir les colporteurs de bétail de faire la propagande. Il faut expulser ceux qui s'y livrent, même dans tous les districts intérieurs, les renvoyer dans des districts déjà gagnés par l'Islam et sans avenir pour le christianisme. On peut ontenir pour cela l'appui du Watwale (chef) et de la population (...)" (1).

Les autorités coloniales, non seulement limitèrent l'activité des mwalimu et contrôlaient les mouvements des musulmans mais elles encouragèrent aussi la scolarisation officielle, qui, pensaient-elles, était un meilleur moyen de combattre l'Islam. Une école du gouvernement fut créée. Elle devait faire concurrence à l'école coranique.

"Le meilleur frein à l'Islamisation, c'est la scolarisation officielle (...). Les gens préfèrent envoyer leurs enfants ici à l'école du Gouvernement, gratuite, et où l'on apprend à compter (...)" (2).

Toujours dans le souci de combattre l'Islam, l'administration coloniale allemande imposa lourdement les maisons des swahili d'Usumbura, ce qui entraîna une forte émigration de ces mêmes swahili.

"Tous les Waswahili du lac à Usumbura émigrent à cause de l'impôt formidable qu'on taxe sur leurs maisons" (3).

Pendant qu'elles s'employaient à lutter contre l'Islam, les autorités coloniales allemandes soutenaient activement les missions chrétiennes.

Leur soutien aux missionnaires s'est manifesté en 1897, avec l'anéantissement du chef de la région de Muyaga, Muzazi qui s'était violemment opposé à l'installation des Pères Blancs.
C'est grâce aux militaires allemands que les Pères Blancs ont pu fondé leur mission de Muyaga en 1898 (4).

(1) KAGABO, (J)., Les Swahili du Rwanda... p., 51.

(2) Ibidem

(3) Diaire de Buhonga (1905-1906), Novembre 1905.

(4) RUVAKO SADIKI, (D.)., Muyaga : mission, société et et évolution des mentalités (1898-1948), Mémoire, Université du Burundi, 1984, pp. 50-52.

Chaque fois que les missionnaires étaient menacés, les Allemands volaient à leur secours. C'est d'ailleurs en partie pour protéger ces missionnaires que Von Beringe s'est livré à des guerres contre Mwezi Gisabo. Mwezi Gisabo s'était catégoriquement opposé à l'installation des Pères Blancs à Mugera.

> *"The German administration protected the missionnaires from hostile Rundi and Rwanda. Berninge's reasons for his campaign against Kissabo in 1903 had been, in part to protect the Mugera mission. Attacks on missionnaires were regarded by tho German; authorithies as attacks on administration itself (...)"* (1).

Le soutien du colisateur aux missionnaires se trouve clairement explicité par le traité de Kiganda de 1903. L'une des clauses de ce traité, qui reconnaît la souveraineté de l'Allemagne sur le Burundi, dit que Mwezi Gisabo ne doit plus menacer la mission de Mugera et qu'il doit aussi tracer la route reliant Usumbura à Muyaga où se trouve la première mission des Pères Blancs.

Les missionnaires et les autorités coloniales devaient faire bloc face aux autochtones et à leurs dirigeants. Les gouverneurs établis à Dar.-es-Salaam invitaient constamment les Résidents à collaborer avec les missionnaires. Ainsi parmi les directives que Von Götzen donna à Von Beringe, nous notons : La pacification progessive de l'Urundi grâce à l'aide des missionnaires (2).

Von Rechnberg, le successeur de Von GOtzen, rappela le soutien que le Résident devait apporter aux missionnaires et il ajouta qu'il fallait combattre l'Islam :

> *"Il [Résident] travaillera à favoriser le développement économique, soutiendra les missions religieuses, enraiera la propagande islamique"* (3).

Dans la série des mesures favorables aux missionnaires et par conséquent au christianisme, nous pouvons signaler un fait symbolique d'une certaine importance, la présence du supérieur de la mission de Mugera aux côtés du Résident pendant la cérémonie d'intronisation de Mwambutsa Bangiricenge, le 16 décembre 1915 (4).

(1) LOUIS ROGER (W.M.)., Rwanda-Urundi 1984-1919, Oxford, Clarendon Press, 1967, p. 177.

(2) CHRETIEN, (J.P.)., "Introduction à une étude de la colonisation allemande", in Revue nationale d'éducation du Burundi, n° 5, 1967-1968, p. 6.

(3) RYCKMANS, (P.)., Une page d'Histoire coloniale. L'occupation coloniale allemande dans l'Urundi, Bruxelles, 1953, p. 19.

(4) Idem, p. 41.

Cependant, les relations entre les missionnaires et les pouvoirs publics ne furent pas toujours bonnes. Il y avait parfois des conflits liés notamment au fait que la quasi totalité des missionnaires étaient Français. Mais il est à noter que c'est la crainte qu'ils avaient de l'Islam qui les faisait se rapprocher.

> *"Fear of Islam was one of the few forces which united in spirit the catholics, protestants, and German officers in Ruanda-Urundi"* (1).

Le pouvoir colonial protégea donc les missionnaires contre les chefs autochtones et contre une hypothétique concurrence de la religion musulmane.

Malgré l'appui qu'ils ont reçu du colonisateur, les missionnaires chrétiens n'ont eu durant la période coloniale allemande, que de maigres résultats sur le plan des conversions. Au départ des Allemands, il n'y avait que 5 000 chrétiens. Les missionnaires catholiques avaient 6 postes de missions et les protestants 5. Les missionnaires pouvaient néanmoins se réjouir d'avoir grâce aux Allemands empêcher la propagation de l'Islam.

(1) LOUIS ROGER, (W.M.)., Op. cit., p. 187.

Chap. II. L'ATTITUDE DE L'ADMINISTRATION BELGE A L'EGARD DE L'ISLAM

A la fin du XIXème siècle et au début du XXème siècle, il règne dans les milieux européens, une abondante littérature anti-islamique. Ainsi peut-on lire dans l'ouvrage d'Eugène-Mage, Voyage dans le Soudan occidental (1872) :

"La plupart des maux de l'Afrique viennent de l'islamisme..." (1).

Pour sa part, FAIDHERBE, , longtemps considéré à tort, comme un homme tolérant, écrira dans Sénégal (1889).

> *Les Toucouleurs sont une race intelligente et perfide, ils ont été viciés par l'Islamisme, qui les a rendus aussi menteurs et aussi voleurs que les Maures"* (2).

D'autres auteurs, comme Robert Arnaud maître à penser du colonialisme, Binger ou Delafosse vont tenir le même langage.

Cet anti-islamisme trouve à notre avis son origine dans l'hostilité multiséculaire entre chrétiens et musulmans, c'est-à-dire dans l'intolérance des premiers pour les seconds et vice versa. C'est sans doute cette même raison qui explique le fait que durant les premiers moments de la colonisation, les européens ont rencontré une grande résistance surtout chez les peuples fortement islamisés. Des mouvements autonomistes apparaîtront dès le début du XXème siècle en Afrique du Nord, en Egypte et au Soudan.
Pour le cas particulier de la Belgique, nous avons signalé dans le premier chapitre, la guerre qui avait opposé les militaires belges aux esclavagistes islamisés dans la partie orientale de l'Etat Indépendant du Congo.

L'anti-islamisme des colonisateurs européens s'explique aussi par le fait qu'ils craignent que les musulmans Arabes ne dressent les Noirs contre les Blancs.

> *"Ils (les musulmans) se livrent à une propagande effrenée. Le Noir se laisse facilement attirer par la religion mahométane, qui par essence, lui prêche ces deux choses si appréciables : la guerre sainte contre le blanc, la polygamie. Le danger se trouve là, en dehors de toute question*

(1) MONTEIL, (V.)., L'Islam noir. Une religion à la conquête de l'Afrique, Paris, Editions du Seuil, 3e éd. refondue, p. 416.
(2) Ibidem, p. 417.

"de croyance" [1].

Dans cette citation, nous remarquons, une autre raison qui pousse le colonisateur à s'attaquer à l'Islam, c'est celle d'ordre culturel, il s'agit de la polygamie. Le pouvoir colonial cherchera à imposer le modèle culturel chrétien. Elle ocillera à empêcher l'Islam de répandre d'autres valeurs.

> *"Pour une nation qui n'a pas cette religion installée au foyer des peuples qu'elle est appelée à pourvoir d'un haut stade de civilisation, aucune erreur ne peut être plus grande que de favoriser la propagande de l'Islam... Politiquement, il ne faut jamais oublier que l'Islam professe le dogme essentiel de l'obligation de faire la guerre aux infidèles pour que la vérité triomphe. Propager le coran au Congo serait en faire un Dur-ul-Islam, en territoire de foi,... Ce serait introduire un lien religieux et anti-européen entre toutes les peuplades de notre colonie" [2].*

Etant donné ces mises en garde, nous ne nous étonnerons pas de voir le colonisateur adopter des mesures qui, bien que parfois générales, c'est-à-dire s'appliquant à tous ceux qui relèvent de l'autorité coloniale, vont lui permettre de surveiller constamment les musulmans et freiner au maximum l'expansion de l'Islam. Ces mesures sont pour le cas de la Belgique, la réglementation de l'immigration, l'immatriculation, la création des agglomérations conventionnelles. Le colonisateur tentera aussi de leur imposer son modèle culturel.

1. DE LA REGLEMENTATION DE L'IMMIGRATION DES COMMERCANTS

En 1922, le Commissaire / MARZORATI, promulgue une ordonnance relative à l'immigration des commerçants étrangers. D'après les articles de cette ordonnance, les commerçants désirant entrer au Burundi devaient avoir un diplôme de fin d'études primaires, connaître parfaitement une langue européenne, la comptabilité et verser une caution de trois mille francs.

(1) DAYE, (P.)., L'Empire Colonial Belge, Bruxelles, éditions du"Soir", 1923, p. 473.

(2) BRIEY, (Comte R. de)., Le Sphnix Noir. Essai sur les problèmes de colonisation africaine, Berger Levrault, 1926, p. 209.

Ces conditions auront pour conséquence une très forte réduction de l'immigration des Arabes. Les Arabes ont été en effet les plus affectés par ces mesures. Bon nombre d'entre eux ne connaissaient aucune langue européenne. Dans leurs affaires ils recouraient soit à l'arabe, soit à un swahili corrompu. Ils n'avaient pas de certificat d'études primaires. Ils n'avaient fréquenté durant leur enfance que l'école coranique. D'autre part, les Arabes ne tenaient pas de comptabilité. Ne pouvant donc remplir ces conditions, nombre d'entre eux ont vu leurs demandes d'entrée au Ruanda-Urundi refusées. Cela a été par exemple le cas d'un certain Abdalla bin Hamed Toki.
Dans la lettre de refus datée du 27 décembre 1928, MARZORATI écrit :

> *"Si Abdalla bin Hamed Toki désire pouvoir s'établir en Territoire du Ruanda-Urundi, il est indispensable qu'il acquiert d'abord les connaissances requises aux termes de ma lettre 929 du 26 mars 1927"* (1).

Les Indiens ont essayé par le biais de l'"Indian Association" de trouver un remède à cette situation. Cette organisation veillait aux intérêts de la communauté indienne. Le 17 novembre 1930, son président NAZARALI ALI BAI PANJU demanda au Résident H. WILMIN, d'accorder un traitement de faveur aux Indiens en matière d'immigration. L'"Indian Association" se portait garante des Indiens qui voulaient s'installer au Ruanda-Urundi et de ceux qui voulaient y séjourner quelques jours, car les Arabes et les Indiens désireux de passer quelques temps, devaient verser une caution de trois mille francs et une taxe de vingt francs. Le Résident demanda l'avis du Gouverneur VOISIN au sujet de la requête des Indiens. Ce dernier lui opposa un refus catégorique.

Mais pourquoi l'administration coloniale belge voulait-elle, à tout prix limiter l'entrée des Arabes et des Indiens ?

En verrouillant les frontières de l'Est du Ruanda-Urundi, les autorités coloniales voulaient empêcher l'expansion de l'Islam, qu'elles redoutaient beaucoup. Ainsi par exemple, le Gouverneur VOISIN, refusa d'agréer la demande de l'Indian Association parce qu'il voyait en elle, un instrument servant à propager l'Islam.

(1) Archives nationales : dossier AA 161. 1926-1958.

Dans cette lettre de refus datée du 10 décembre 1930, il écrit :

> *"Il n'y a pas lieu d'encourrager la constitution de telles associations car il est à craindre que celles-ci ne fassent oeuvre de propagande islamique et de pénétration asiatique..."* (1).

Pour le colonial, le commerçant musulman était forcément un prosélyte.

> *"Parmi les coloniaux qui se sont occupés tant soit peu d'islamisme, plus personne aujourd'hui n'ignore que tout marchand mahométan est missionnaire, porteur de doctrines et de mots d'ordre"* (2).

Une autre raison invoquée par l'administration coloniale pour refuser l'entrée des commerçants Asiatiques est que leur commerce est "douteux", "illicite". De plus, l'administration belge leur reproche de vivre péniblement. Dans sa lettre du 12 Décembre 1934, le Résident COUBEAU justifie son refus de laisser entrer un Arabe en avançant les arguments suivants :

> *"Les commerçants arabes actuellement dans le pays ne vivent que peiniblement et au moyen d'un commerce la plupart du temps douteux... Sef bin Butaye (un arabe qui demande l'autorisation de faire venir un proche) déclare vouloir installer Salim bin Souhani dans une succursale à lui. Il n'y a pas de doute que ce dernier une fois entré dans le pays, après un an ou deux introduirait une demande d'installation à son compte personnel. C'est le processus habituellement suivi. Au surplus le commerce sain est gravement lésé par le commerce souvent illicite des Arabes. Il convient de le protéger"* (3).

Cette lettre du Résident renferme des contradictoires et révèle l'objectif poursuivi par le colonisateur.

(1) Archives nationales : dossier AA 198, liasse 1.

(2) ANCIAUX, (L.)., Le problème musulman dans l'Afrique Belge, Bruxelles Librairie Falk fils, 1949, p. 27.

(3) Archives nationales : dossier AA 161.

Le Résident COUBEAU dit que les Arabes vivent péniblement. Cette affirmation paraît douteuse. Comment peuvent-ils vivre péniblement et chercher à créer des succursales. Le Résident parle de commerce "sain" qui serait corrompu par un commerce "illicite" pratiqué par les Arabes. Mais comment peut-il exister un commerce illicite dès lors que les commerçants sont obligés par l'ordonnance-loi n° 20/94 du 1er avril 1921, de tenir obligatoirement des livres de commerce, le contrôle à cette époque étant très rigoureux ? En fait, les autorités coloniales se cachaient derrière des arguments peu convainquants pour arrêter l'immigration des Asiatiques. Dans une lettre du 16 janvier 1935, le gérant L. Van CORP du vice-consulat de Belgique à Kigoma rappelle au Résident que conformément à sa demande, le consulat fera tout ce qui est possible pour décourager l'immigration vers le Ruanda-Urundi des étrangers résidant au Tanganyika ((1). Après la deuxième guerre mondiale, la réglementation sur l'immigration était encore rigide. Beaucoup de commerçants qui cherchaient s'installer au Ruanda-Urundi virent leurs demandes d'entrée refusées. L'administration coloniale visait les commerçants d'origine asiatique en particulier. L'administration coloniale ne voulait pas qu'ils concurrencent le "colon belge". "On se rendra compte aisément que, s'ils réussissent à placer dans le pays les capitaux qu'ils ont acquis pendant que l'Occident était à feu et à sang, le colon belge mis en concurrence avec un Asiatique se trouvera bientôt dans une pénible situation" (2)

> *"Partout, tant au Tanganyika qu'au Kenya Territory, Chemins de fer, banques, hôtels, commerce de gros et de détail sont aux mains des Indiens (...) Albion a perdu pied, l'Indien est maître et son attitude vis-à-vis de l'Anglais de race européenne est tout à l'opposé de ce qu'elle était jadis : effacée, obséquieuse, soucieuse de satisfaire le maître (...). Le même danger menace les possessions belges. Il ne faut pas de doute que l'actuelle prospérité du Congo et du Ruanda-Urundi doit attirer ces commerçants comme lumière les phalènes (...) les requêtes en autorisation de séjour sont nombreuses, mais, contrairement à une opinion, courante, les autorités font de leur mieux pour écarter l'inquiétant afflux"* (3).

(1) Archives nationales : dossier AA 175.
(2) ANCIAUX, (L.)., Op. cit., p. 36.
(3) ANCIAUX, (L.)., Op. cit., pp. 34-35.

La règlementation sur l'immigration demeure rigide jusqu'à l'indépendance, en 1962.

2. LE REGROUPEMENT DES MUSULMANS

L'administration belge a pendant toute la période coloniale isolé les musulmans du reste de la population. Les musulmans ont toujours été considérés comme dangereux. En les isolant, le colonisateur voulait à la fois les surveiller et empêcher une diffusion de l'Islam.

> *"Les musulmans doivent être groupés auprès de l'autorité européenne sous sa domination. Aucun commandement ne peut être confié à ces Noirs de race et de moeurs étrangères. Tout prosélytisme religieux sera immédiatement réprimé,... Je fixerai leurs résidences dans un endroit de la province où leur propagande sera sans effet. Ces gens sont indésirables. L'administration pourra leur rendre insupportable le séjour dans la colonie"* (1).

Les autorités coloniales ont essayé de suivre à la lettre ces consignes que le Gouverneur Général donnait au début de l'occupation belge.
L'administration coloniale adopta une législation qui instituait une nouvelle organisation de l'espace. Conformément aux voeux du Gouverneur Général, les musulmans devaient être isolés du reste de la population. En vertu de l'ordonnance-loi n° 19/93 du 29 mars 1921, réglementant la création des agglomérations nouvelles des non indigènes, les musulmans de l'Imbo Sud furent regroupés de force dans un centre à Rumonge en 1924.

> *"En 1924, on a groupé ces Swahili dans le village actuel (Rumonge). Ils étaient dispersés dans les régions côtières et principalement à Murembwe, Kwiteba, Kigwena"* (2).

Dix ans plus tard

> *"on expulsa les Swahili des terres qu'ils occupaient à Kanyosha, Kamenge, Nyabakere, Katunguru, Itenga, Mahete., Buyenzi et on les força à cultiver dans le quadrilatere compris entre les rivières Mutimbuzi, Muzazi, Murago, les routes d'Uvira et de Shangugu (...) Cette solution présentait l'avantage de "parquer" les Swahili dans des terres possédant des limites naturelles et d'enrayer leur dispersion dans les chefferies barundi"* (3)

(1) A.A.B., dossier AE/II n° 1922 (3298)
(2) BUTIJE (V.), Etude historique de Rumonge, mémoire ENS, 1971_72, p.37.
(3) NYAMBARIZA, (D.). L'occupation des terres de la plaine de Bujumbura [illegible] n° 2 avril 1985, p.57.

Les musulmans durent abandonner leurs plantations. Bon nombre d'entre eux étaient en effet agriculteurs, contrairement à ce que la plupart des gens ont toujours pensé. Les musulmans de l'Imbo sud avaient des plantations notamment à Rubanda, Murembe, Dama. Les musulmans d'Usumbura en avaient également (1). Tous nos informateurs musulmans gardent une grande amertume de cette dépossession. Cette amertume est d'autant grande qu'ils n'ont reçu aucune indemnisation. Les musulmans ont essayé, mais en vain de réagir contre cette dépossession. Ceux de Rumonge ont été les premiers à le faire. Ils ont été confrontés à un problème de terres. A mesure que leur nombre grandissait, la superficie cultivable s'amenuisait / de plus en plus. Ils réclamaient non seulement une extension de leur centre mais aussi à être traiter comme le reste de la population. Ils s'adressèrent aux autorités coloniales et au Mwami par le biais de leur représentant, Saleh Senga, en ces termes :

> *"Nous notables... demandons au Gouvernement Belge de vouloir supprimer cette appellation de notre village "extra-coutumier" parce que nous ne sommes pas venus en quête d'aucun travail rémunéré. Nous n'avons qu'un métier de cultivateur comme les autochtones et nous avons été forcément déplacés des lieux où nous demeurions. Nous demandons au Gouvernement et au Mwami du Burundi de supprimer cette appellation. Car depuis de longues années nous ne sommes que des cultivateurs comme les indigènes de la région. Nous voulons être traités comme d'autres habitants de la chefferie. Ceci est notre demande"* (2).

Les musulmans de Rumonge ne reçurent pas une suite favorable à leur requête. Le Résident Schmidt refusa l'extension des centres de Rumonge et de Nyanza-Lac. Il justifia ce refus en ces termes :

(1) IDI, (D.)., enquête enregistrée à Buyenzi, 20-11-1985.
NIYONGABO (C), Rumonge. Centre du Sud de l'Imbo, mémoire U.B., 1978-1979 pp. 19-20.

(2) Ce sont eux d'ailleurs qui ont planté les manguiers qui se trouvent entre le Cercle Nautique de Bujumbura, la maison de la Radio et le Quartier Asiatique, qui fut leur premier lieu de résidence.

"Je ne trouve pas qu'il soit bon de créer un centre aussi étendu à Rumonge et à Nyanza-Lac. Ces centres sont constitués principalement des Baswahili et dirigés par eux. Ces Arabisés à qui on donnerait des terres étendues, considereraient dans leur mentalité que le Gouvernement leur reconnaît un certain statut de chefferie... Ce serait de nature à créer de nombreuses difficultés entre autre : regain d'autorité et puissance de l'élément islamique" (1).

Le colonisateur, en regroupant les musulmans ne cherchait pas seulement à restreindre leur influence dans la région, mais il voulait aussi les surveiller.

"Il faudrait établir pour eux un régime spécial, dans des emplacements désignées, où ils seraient surveillés et où ils pourraient vivre librement, tout en se procurant par le travail..., l'argen nécessaire à leurs nouveaux besoins" (2).

Le regroupement des musulmans, explique pourquoi l'islam a été longtemps présent uniquement dans les centres de négoce. Leur concentration forcée dans des sortes de "réserves" est à notre avis un des facteurs qui a freiné la diffusion de l'Islam au Burundi. Des mesures avaient été prises pour éviter autant que possible le contact entre les musulmans et le reste de la population.

"Aucun indigène ne peut séjourner plus de 3 jours dans les quartiers européens, cités indigènes y adjacents et autres agglomérations conventionnelles, s'il n'est muni d'un permis de résidence délivré par le Résident ou son délégué"(3)

(1) NIYONGABO, (C.)., Rumonge. Centre du Sud de l'Imbo, mémoire U.B. 1978-1979, pp. 19-20

(2) Ibidem

(3) DAYE, (P.)., L'Empire Colonial Belge, Bruxelles, éditions du "Soir", 1923, p. 227.

Cette mesure, les autorités coloniales l'avaient prise après qu'elles eurent constaté que les agglomérations conventionnelles exerçaient un grand attrait sur les autochtones :

> *"Il est à craindre, cependant, que celles-ci (les agglomérations conventionnelles) ne constituent un ferment de dissolution pour les chefferies traditionnelles dont elles ont une tendance à drainer la population"* (1).

Cette attraction des agglomérations conventionnelles sur les autochtones s'est manifestée pendant toute la période coloniale.

> *"Sur le plan matériel, remarquons qu'on vit bien au Buyenzi. Commerçants et artisans, les Swahili s'y entendent à soigner leurs intérêts, principalement au détriment du Burundi. Ceux-ci descendent régulièrement de leurs montagnes pour venir travailler pour les Swahili (sic) et être les victimes des opérations de contrôle des irréguliers"* (2).

Pour arrêter cet exode rural, et par la même occasion empêcher tout risque de conversions des autochtones à l'Islam, le colonisateur exigea de ceux qui voulaient résider dans un centre Extra-Coutumier, un "permis de séjour - attestation d'identité pour passagers dans les Centres Extra-Coutumiers" (3). Celui qui voulait avoir ce permis devait payer une taxe. Cette condition constituait un excellent frein à l'exode rural. Les ruraux n'étaient pas en mesure de payer cette taxe, car ils quittaient leurs collines financièrement démunis. La plupart allaient dans les Centres Extra-Coutumiers avec l'espoir de trouver l'argent nécessaire pour payer l'impôt. Toujours dans le souci d'éliminer l'exode rural, le colonisateur rendit difficile la condition des habitants des Centre Extra-Coutumiers en instituant une multitude d'impôts et de taxes (4)

(1) R.A.B. R.-U., 1924.

(2) Rapport annuel C.E.C., 1957, p. 12. C'est nous qui soulignons

(3) Cf. Annexe

(4) Cf. Annexe

Les pouvoirs publics étaient également au courant de leurs déplacements. L'article 4 de l'ordonnance sur l'immatriculation stipulait :

> *"Tout non indigène qui change de résidence est tenu de faire connaître au bureau d'immatriculation ou à son défaut, au chef de poste dans le ressort administratif duquel il réside, le lieu précis de sa nouvelle résidence"* (1).

L'immatriculation des non indigènes comme le regroupement des musulmans dans des centres urbains ou la limitation de l'immigration des musulmans étaient destinées à enrayer une éventuelle diffusion de l'Islam au Burundi.

4. LA LUTTE CONTRE LA POLYGAMIE

Le colonisateur a tenté sans grand succès d'imposer un modèle culturel occidental. Dans sa mission civilisatrice, la lutte contre la polygamie occupait une grande place. L'article 5 de la Charte colonial Belge disait que le Gouverneur devait favoriser l'expansion de la liberté individuelle, l'abandon progressif de la polygamie. L'Ordonnance-loi n° 56 du 12 décembre 1924, a établi un impôt supplémentaire dû par les polygames non autochtones (2).
En 1931, ce fut le tour des autochtones d'être imposés. "Le décret du 17 juillet 1931 relatif à l'impôt au Ruanda-Urundi avait introduit un impôt dit "supplémentaire" dû par tout polygame (3).
La colonisation a présenté la lutte contre l'Islam comme étant un moyen d'éradiquer la polygamie.
En 1948, le Ministre des Colonies disait :

> *"l'islamisme étant favorable à la polygamie et à l'esclavage domestique, le Gouverneur Général (...) devra combattre son influence"* (4).

(1) B.O.R.U., 1924, p. 15.

(2) B.O.R.U., 1924, p. 20.

(3) LEROY, Politique législative du R.-U., Usumbura, 1949, p. 147.

(4) BRIEY, (C.)., Le Sphinx Noir. Essai sur les problèmes de colonisation africaine, Paris, Berger Levrault, 1926, p. 178.

Les polygames n'étaient pas seulement frappés d'impôt supplémentaire, mais ils ne pouvaient non plus accéder à un poste de responsabilité. A partir de 1948, il ne devait plus y avoir de polygames dans le conseil consultatif d'un Centre Extra-Coutumier (1). Le Conseil Consultatif assistait le représentant de l'autorité tutélaire qui était chargé de l'administration du Centre. Il comprenait six membres. Trois des membres étaient juges du Tribunal. Ils appartenaient de droit au Conseil. Les trois autres membres devaient être élus. C'est parmi ces derniers qu'il fallait choisir le chef et le chef adjoint. Dans sa lettre n° 7062/AO du 29-10-1948, le Gouverneur du Ruanda-Urundi donna des directives visant le remaniement de l'organisation interne des Centres Extra-Coutumiers. Une des directives consistait justement à éliminer la présence des polygames dans le Conseil Consultatif. Il fallait disait-elle :

> *"Procéder à un essai d'élection pour choisir les autres membres du Conseil en introduisant le principe essentiel de monogamie des candidats parmi les conditions d'éligibilité"* (2).

Ainsi, aux électeurs de 1948, un certain Mankangira vit sa candidature rejetée parce qu'il était polygame.

> *"Il est à remarquer que, malgré la longue carrière du chef Mankangira bin Kasongo, sa candidature n'a pas été retenue : il est polygame"* (3).

Ce Mankangira était pourtant très populaire à Buyenzi. Mais comme la quasi totalité de ses coreligionnaires, il était polygame.

Le polygame ne pouvait non seulement ne pas participer à la gestion des affaires du Centre, mais il n'avait pas également accès aux prêts et aides consentis par le Fonds d'Avance et le Fonds du Roi. Ces deux fondations étaient destinées à aider les habitants des Centres Extra-Coutumiers pour acheter ou aménager leurs constructions. Le Fonds d'Avance était un prêt, le Fonds du Roi, un don.

(1) Ce conseil donnait son avis sur les questions d'intérêt général, règlements, taxes et redevances, sur le budget, les affectations à donner aux ressources budgétaires et sur les autres questions que le représentant de l'autorité tutélaire lui soumettait.

(2) Rapport annuel de C.E.C. 31-12-1949, p. 2.

(3) SURUMWE, (C.), Histoire du Congo Belge de Bujumbura, mémoire E.N.S. Bujumbura, 1971, p. 50.

La monogamie était l'une des conditions exigées pour bénéfier de ces fonds (1).

Ainsi pendant la colonisation, tous les avantages et les privilèges étaient refusés aux polygames.

Pour contourner cet obstacle, les musulmans déclaraient au bureau de l'état civil qu'ils étaient monogames. Mais dans la réalité, ils demeuraient polygames. Mais cela ne les empêchaient pas de contracter d'autres unions. Le colonisateur qui les surveillait constamment constata qu'il avait échoué dans son entreprise visant à éliminer la polygamie.

> *"Si suivant les chiffres établis la polygamie semble être en régression, en réalité elle continue à exister presque autant qu'avant sous forme camouflée. Les Ministres de culte musulmans continuent comme auparavant à célébrer des mariages polygamiques religieux, ce qui oblige des habitants à tricher dans les déclarations de situation matrimoniale"* (2).

Cette croisade contre la polygamie a entraîné de graves confusions juridiques. Ainsi celui qui déclarait à l'état-civil, être monogame, ne pouvait pas reconnaître les enfants qui naissaient d'une liaison entre lui et une autre femme. Du point de vue islamique, c'était ses propres enfants, au même titre que ceux qu'il avait eus avec sa première femme. Ils étaient dans la légitimité matrimoniale. Mais selon le point de vue du législateur colonial, les enfants qui naissaient à la suite d'autres liaisons, étaient considérés comme adultérins. Il n'était pas question que le monogame les reconnaisse :

> *"La reconnaissance d'enfants naturels simple ne pose pas de problème. Celle des enfants adultérins est strictement défendue (enfants adultérins = nés de personnes engagées dans lien de mariage)"* (3).

N'étant pas reconnus, les enfants adultérins n'avaient pas droit à l'héritage. Leurs mères n'y avaient pas droit non plus, même si sur le plan religieux, elles étaient légitimes.

(1) Rapport annuel C.E.C., 1957, p. 16

(2) Rapport annuel C.E.C., 1956, p. 18.

(3) CHARLES, (R.) Le droit musulman, Paris, P.U.F., Col. Q.S.J. n° 702. 1982, p. 93.

U.B

De manière générale le droit colonial qui s'inspirait du droit belge entrait en contradition avec le droit musulman, surtout en matière de succession. C'est ainsi par exemple que les parents d'un défunt ne pouvaient pas prétendre à ses biens d'après le code civil colonial, alors que le droit musulman l'autorisait. Les fonctionnaires coloniaux voulaient à tout prix imposer un code qui était adapté à leur culture à une population qui avait une culture différente. Ils ont qualifié cette dernière de barbare parce qu'elle était différente de la leur.

> *"Il a fallu lutter contre une coutume peu humaine qui autorisait les membres de la famille du défunt de s'emparer des biens quand celui-ci n'a pas eu d'enfants. La cupidité des membres de la famille du défunt va même jusqu'à exiger le partage de l'héritage avec les enfants. Nous n'avons pas manqué d'intervenir pour protéger l'intérêt des enfants et des veuves. Il a fallu même procéder à la vente publique après un jugement de tribunal en cas de contestation de la succession. Le produit de la vente est consigné chez le comptable et n'est distribué aux héritiers qu'après le jugement fixant la part de chacun"* (1).

Ces propos illustrent l'esprit d'intolérance du colonisateur et l'incompréhension des musulmans en majorité analphabètes, du code civil colonial.

(1) Rapport annuel C.E.C., 1956, p. 19.

Chap. III. L'EGLISE CATHOLIQUE CONTRE L'ISLAM

Durant la période coloniale, la lutte entre la croix et le croissant s'est complètement transposée dans les colonies. Le combat était à la fois inégal et injustifié. Les missionnaires catholiques avaient l'appui de l'administration coloniale. Leurs entreprises étaient du reste complémentaires.

> *"Le Missionnaire, de son côté, est un homme concret, appartenant à une culture déterminée, qu'il considère comme supérieure sous certains rapports à celle du pays qu'il vient évangéliser. Dans le contexte de la colonisation, il est solidaire des représentants gouvernementaux de sa propre culture : ils agissent de concert, aussi bien sur le plan de l'enseignement scolaire que sur celui du relèvement de l'économie, laquelle conditionne l'évolution sociale et politique"* (1).

A côté des missionnaires soutenus par le pouvoir colonial, la minorité musulmane n'avait guère de poids et ne constituait en aucun cas un danger. De plus cette dernière n'avait pas à l'instar des Eglises chrétiennes ni l'intention de convertir les autochtones à leur religion ni les moyens de le faire à une grande échelle.

Les musulmans bien qu'ils fussent en position de faiblesse, ont été combattus. L'Eglise catholique leur a interdit l'accès à l'enseignement et a terni leur image par une campagne intense de déinigrement.

1. L'Eglise catholique freine la scolarisation des musulmans

De 1928 à 1955, l'enseignement au Burundi était exclusivement confié aux missionnaires. Les missionnaires recrutaient systématiquement tous les enfants en âge d'aller à l'école. Ces enfants ne devaient pas dépasser 9 à 10 ans. Les missionnaires ne tenaient pas compte de leur appartenance religieuse ou raciale. Le critère de nationalité n'entrait pas également en ligne de compte. Seulement dans leurs enseignements une grande place revenait à la religion catholique.

(1) KAGAME, (A.)., Un abregé de l'Histoire du Rwanda de 1853 à 1972, t.2, Butare, Editions Universitaires du Rwanda, 1975., p. 229.

"Un projet, écrit-il [Mgr Gorju] en 1928, élaboré il y a deux ans et signé par tous les chefs de mission du Congo [Urundi compris], confie les écoles aux missions. Nos catéchistes, considérés comme maîtres d'écoles, sont salariés comme tels et, comme le programme officiel met la religion à la base de l'éducation. C'est tout bénéfice pour l'Etat et pour l'Eglise" (1).

Les jeunes musulmans qui fréquentaient ces écoles apprenaient au mêi titre que les catholiques la morale et la religion chrétienne. Plus grave encore, au niveau de la 4ème année de l'école primaire, les élèves de religion musulmane étaient obligés de se convertir au catholicisme. C'est à ce niveau que commençaient le cours de catéchisme qui préparait les élèves au baptême : Les élèves qui refusaient de se convertir étaient chassés. Nombreux sont les parents qui ont préféré retirer leurs enfants de l'école de peur que ces derniers ne deviennent chrétiens. Un petit nombre de jeunes musulmans se sont néanmoins convertis. C'était cependant une conversion de façade. Il n'empêche qu'ils devenaient déconsidérés par les autres musulmans qui qualifiaient cette conversion de trahison. Ces nouveaux convertis étaient réellement baptisés à l'Eglise. Ils recevaient un non chrétien. En présence des missionnaires, ils feignaient d'être catholiques, récitaient les prières sans la moindre hésitation. Mais une fois rentrés chez eux, ils continuaient à pratiquer la religion musulmane .

Cette situation a prévalu après la réforme de l'enseignement de 1955. Le Ministre Belge BUISSERET qui était contre le monopole de l'Eglise sur l'enseignement, introduisit une réforme. Des écoles officielles laïques furent créées. Les écoles furent placées sous la dépendance directe de l'Etat.

"A Usumbura, il fut donné l'ordre d'ouvrir dès Septembre 1955, 14 écoles primaires laïques, une école normale et un athénée" (2).

(1) PERAUDIN, (J.)., Naissance d'une Eglise. Histoire du Burundi chrétien, Usumbura, Presse Lavigerie, 1963, p. 108.

(2) BUGWABARI, (N.)., Idéologie de l'Eglise catholique d'Afrique Belge à travers la crise scolaire de 1954-1956 : Le cas de l'Urundi, mémoire Université du Burundi, faculté des Lettres et Sciences humaines, département d'Histoire, Bujumbura, 1982, p. 75.

Buyenzi fut doté d'une école primaire officielle. D'après nos informateurs, l'école était dirigée par un frère mariste.

La méfiance des musulmans subsista. Elle était d'ailleurs fondée, car les frères qui enseignaient dans cette école, incitaient constamment leurs élèves à se convertir.

> *"Baada ya hapo ilijengwa école primaire laïque lakini wa islamu wengi walikataa watoto ya wo wa some ili wasije wa kubatizwa. Wacace ndiyo walisoma !!*
> *"Après cela une école primaire laïque fut construite. Mais beaucoup de musulmans n'ont pas voulu que leurs enfants s'instruisent de crainte qu'on ne les baptise" (1).*

Des parents peu intransigeants ou qui ne savaient pratiquement rien de l'Islam quoique musulmans ont laissé leur progéniture entrer dans la famille chrétienne. Cela a été le cas de Yusuf qui débuta ses études primaires en 1956. Quatre ans plus tard nous dit-il, le Frère Florez Dekens Joseph Richard "l'invita" à se convertir au christianisme. Il le prépara au baptême. Yusuf fut baptisé la même année à l'Eglise St. Michel et prit le nom de Joseph. Il fit par la suite ses études secondaires au Collège du Saint Esprit. Après avoir obtenu son diplôme, Joseph partit en métropole faire des études de droit. Il nous a confié que de son temps, très peu de musulmans pouvaient faire le même cursus. Ils étaient souvent orientés vers des écoles de métiers après l'école primaire. Avec un peu de chance ils pouvaient devenir "cols bleus" (2).

La faible scolarisation des musulmans est donc due en partie à l'attitude hostile des missionnaires. Mais ne perdons pas de vue que même si les informateurs ne l'ont pas avoué, à l'époque une bonne partie de la population ne comprenait pas encore l'intérêt de l'instruction. D'autre part, musulmans ou non certaines gens ne voulaient pas envoyer leurs enfants à l'école car c'était se dépouiller d'une main d'oeuvre gratuite et indispensable. "Parfois, un vieux Mututsi vient se plaindre : "Mon Père, j'ai quatre chèvres et quelques vaches. Je n'ai personne d'autre pour les mener paître". Il arrive que le missionnaire ne s'en laisse pas conter.

> *"Si tu as trop de chèvres, passe-les moi ; je connais quelqu'un qui sera content de se mettre un morceau de viande dans la dent". [3].*

(1) IDI, (D.)., enquête enregistrée à Buyenzi, 20-11-1985
(2) YUSUF, (A.)., enquête orale à Rohero I, 10-11-1986.
(3) HOCEDEZ, (J.)., "Les écoles primaires", in Grands Lacs, Namur, 1er février 1949, p. 90.

"Il est certain que l'école coranique traditionnelle est relativement bien adaptée à des modes de production pré ou para-capitalistes dans lesquels la main-d'oeuvre enfantine est partie intégrante du procès de travail. L'enseignement coranique en effet laisse l'enfant relativement disponible pour les travaux des champs et certaines tâches domestiques que sa famille attend de lui. L'école étrangère, au contraire, mobilise beaucoup plus l'enfant, non seulement pendant, mais aussi après l'école (les devoirs, les leçons). On voit aussi que pour un paysan africain, envoyer un enfant à l'école revient bien souvent à se priver d'un élément producteur" (1).

L'hostilité des musulmans à l'école européenne a été observée dans toute l'Afrique Noire. Ce refus de la scolarisation a accentué la régression sociale et politique de l'islam.

"L'hostilité de nombreux milieux musulmans à l'école européenne assimilée par eux à l'école "chrétienne", ne fit qu'aggraver cette régression sociale et politique de l'islam, désormais concurrencée par les modèles européens. Si l'islam maintenait son influence au niveau local et s'il gardait certaines attaches avec le monde arabe, il n'en devenait pas moins une sorte de religion de contrebande qui n'avait plus de prise sur le "modernisme". Au moment des indépendances, ce fut l'élite chrétienne ou laïque qui triompha, y compris là où les musulmans, comme au Tchad, où à un degré moindre en Guinée-Bissau, étaient fort nombreux" (2).

2. La propagande anti-islamique de l'Eglise Catholique

L'Eglise disposait d'énormes moyens pour réaliser sa propagande Elle était la seule à disposer d'une imprimerie. La quasi totalité des revues et journaux lui revenaient. Des journaux comme "Kurerera Imana" "Rusizira Amarembe", "Temps Nouveaux d'Afrique" véhiculaient une propagande anti-islamique.

(1) COULON, (C.)., Les musulmans et le pouvoir en Afrique Noire, Paris, Editions KARTHALA, 1983, p. 92.

(2) COULON, (L.)., "Réseau islamique", in Politique africaine, 9, Mars 1983, p. 74

Certes, ils avaient un tirage réduit. Mais ils s'adressaient à la petite classe d'élite qui à l'indépendance allait prendre la direction des affaires du pays. Cette propagande, les missionnaires la faisaient dans les écoles. Dans certaines écoles, les élèves devaient demander à Dieu de les préserver du "fléau mahométan". Une des prières était formulée de la façon suivante :

> *"Dieu, Seigneur miséricordieux, envoie suffisamment des prêtres pour conjurer les forces du mal. Soustrais les âmes des païens et des pécheurs à l'obscurité dans laquelle elles sont maintenues. Délivre ces populations de l'empire du Satan. Toi à qui rien ne résiste, préserve-nous du fléau mahométan. Fais que l'ombre de Mahomet ne franchisse les frontières de notre pays. Amen"* (1)

Cette prière, les élèves la récitaient le matin et le soir.
Les missionnaires ont également mené une propagande anti-islamique auprès de la population en général. Ils interdisaient aux catholiques de fréquenter les musulmans (2).
Les relations entre les catholiques et les musulmans étaient prohibées.

> *"Celui qui prenait une fille musulmane en mariage était exclus de l'Eglise Catholique et cela jusqu'en 1968"* (3).

Le catholique ne devait pas donner en mariage une de ses filles à un musulman. Une informatrice nous a dit que sa mère se rendit coupable d'avoir donné en mariage deux de ses filles à des musulmans. Le curé de sa paroisse lui fit payer cher ce "crime" en l'interdisant de communier pendant un mois. Ce qui revenait à être mis au ban de la société. Elle fut également condamnée à des corvées. Chaque vendredi elle devait transporter des pierres destinées à la construction d'une école. La même informatrice nous a dit que le chef BARANYANKA déposséda l'un de ses sujets qui s'était converti à l'Islam. Ce dernier perdit son troupeau qui ,aux dires de l'informatrice,était immense(4).

(1) Témoignage d'un ancien prêtre rapporté par KAGABO (J).,Les Swahili du Rwanda..., p. 64.

(2) BAN.... enquête orle à Mutanga, 5-02-1987.

(3) idem

(4) FATUMA, (M.)., enquête à Buyenzi, 12-12-1986.

Ainsi avec cette attitude du chef BARANYANKA, nous constatons que les missionnaires sont parvenus à susciter chez leurs ouailles une haine pour les musulmans. La conversion des chefs / a rendu l'Eglise catholique plus influente. Rien qu'en 1933, il y avait 21 chefs et 339 sous-chefs convertis (1). Dans leur lutte contre l'Islam, les missionnaires avaient en plus de l'appui du pouvoir colonial, de celui des chefs autochtones.
Les missionnaires ont exercé sur l'élite intellectuelle une grande influence, comme en témoigne l'opposition du Conseil Supérieur du pays à la création des écoles officielles laïques. Le Conseil Supérieur du Pays, composé d'évolués catholiques et des prêtres "indigènes" s'opposa à la création de ces écoles parce qu'elles lui avaient été présentées sous un aspect de moralité douteuse (2). Les écoles officielles laïques créées à partir de 1955 étaient les seules à accueillir les musulmans. Elles n'étaient pas tenues par les missionnaires. Les missionnaires qui n'appréciaient pas le fait que leur monopole sur l'enseignement soit contesté, ont présenté les écoles officielles laïques sous un mauvais jour. Pour eux ces écoles ne favorisaient que le communisme (3).
Les catholiques à la suite de l'intense campagne de dénigrement orchestrée par les missionnaires, ont fini par détester à leur tour les écoles officielles laïques. Ils ne pouvaient pas y envoyer leurs enfants. Il n'était pas question que leurs enfants soient "corrompus" par les musulmans qui fréquentaient ces écoles. Jusqu'à une date récente, certaines écoles laïques ont gardé une mauvaise réputation. C'est le cas des Athénées. Pour beaucoup de gens, il n'y avait pas de discipline dans ces écoles.

Avec l'acharnement des missionnaires à ternir l'image des musulmans, on comprend en partie le peu d'estime que les catholiques portent pour les musulmans même actuellement. Le mot "umuswahili" qui fait partie du vocabulaire kirundi, veut dire malhonnête, menteur (4).

(1) PERRAUDIN, (J.). Naissance d'une Eglise..., p. 90.

(2) BANKUMUHARI (V.). Le Conseil Supérieur du pays du Burundi, promoteur de l'indépendance nationale, s.l., 1 d, p. 55.

(3) BUGWABARI, (N.)., Op. cit., p. 106.

(4) HACUBURUNDI (G.)., et RIGI (J)., The influence of foreign language on Kirundi Lexicon, mémoire, Université du Burundi, 1979, p. 78.

Brimés sur tous les plans, les musulmans firent / preuve de plus de zèle dans la lutte pour l'indépendance. Leur dynamisme dans cette lutte sera en grande partie une conséquence du mauvais traitement qui leur a été infligé pendant la période coloniale.

Chap. 4. LES MUSULMANS DANS LA LUTTE POUR L'INDEPENDANCE

1. LE REVEIL DES MUSULMANS ET LEUR ADHESTION AUX IDEES NATIONALISTES

Au cours des années cinquante, on assiste en Afrique et dans quelques pays d'Asie à un réveil de l'Islam. A l'origine de ce réveil se trouve notamment le charismatique Gamal Abdel NASSER. En 1954, à l'occasion d'un pélerinage, certaines personnalités de l'Egypte, du Pakistan et de l'Arabie Saoudite ont esquissé un plan de conquête de l'Afrique par le coran (1). Dès ce premier entretien, ils décidèrent de l'installation à Dar-Es-Salaam d'un Comité Central musulman, chargé de coordonner les efforts de la propagande islamique. D'autres résultats concrets suivront. Le Caire entreprit l'édition du coran sur disques (2). Toutes les radios des pays musulmans et tous les postes qui étaient disposés à émettre des versets du coran furent approvisionnées par le Caire. Au Caire fut également créée une radiodiffusion de grande puissance, la "Voix de l'Islam" (Saouet el Islam). Nasser eut aussi l'initiative d'organiser une rotation de navires de la République Arabe Unie (R.A.U.) pour amener vers la Mecque au moment du pélerinage, les fidèles pauvres des principaux pays musulmans.

Nasser tout en propageant la parole du Prophète, invitait les peuples dominés à se libérer du joug colonial. Son action eut un impact sur la vie politique dans les colonies belges.

Ainsi de l'Est du Congo, actuel Zaïre, on captait / des émissions en swahili qu'émettait la radio de Zanzibar, devenu relais de la "Voix de l'Islam". Ces émissions invitaient à la révolte. Des musulmans des colonies belges se rendaient en pélerinage à la Mecque. D'autres partaient achever leur formation coranique en Egypte, au Soudan ou au Tanganyika. Une grande partie des musulmans se rendirent fréquement au Tanganyika Territory et au Zanzibar où ils avaient de la famille. Ils revenaient de ces pays, éveillés, fortement impreignés d'idées révolutionnaires. Dans ces pays la lutte pour l'indépendance avait été précoce par rapport aux colonies belges (3).

(1) GHEDDO, (Piéro), Le réveil des peuples de couleur, Rome, 1956, p. 152.

(2) XXX, "R.A.U. et Panislamisme", in Temps Nouveaux d'Afrique, 5 avril 1959, p. 8., Col. 1-2.

(3) ASMAN, (M.)., enquête orale à Buyenzi, 27-12-1986

On n'observait dans ces pays, pour ne prendre que le cas du Tanganyika voisin, un regain de religiosité sans doute liée à la propagande cairote. Rien qu'à Ujiji, l'expansion de l'Islam fut notoire

> *"Islam flourished in Ujiji in the 1960 s, with sixteen functionning mosques (attended regularly by prharps a third of the population), twelve Koran schools (which most small boys attended, and an informed interest in religions issues"* (1).

Dans les années cinquante, les musulmans du Tanganyika étaient politiquement actifs. Ils appuyaient fortement le TANU. Les musulmans des colonies belges qui ont séjourné au Tanganyika à cette période, une fois rentrés, ne tardèrent pas à conscientiser leurs coreligionnaires restés au pays. Notons que c'est à ce moment que les "CAMA" ou associations virent le jour. Les Swahili furent les premiers à organiser des manifestations à Usumbura. Ils les organisèrent notamment lors du second passage du Ministre du Congo-Belge, M. De Schrijver en 1959. Deux ans plus tard, ils avaient été les premiers à refuser de payer l'impôt.

> *"En fait, quelques incidents et un refus systématique de payer l'impôt, ont, au début de l'année, marqué l'évolution des Swahili, qui, ne l'oublions pas, étaient, il y a quelques années encore, cités en exemple par les Administrateurs émerveillés par leur discipline et leur calme"* (2).

Nous pensons que les événements politiques du Congo et du Tanganyika ont incité les musulmans du Burundi a manifesté publiquement leur mécontentement qui résultait de l'attitude oppressive du colonisateur à leur égard. Ils se sont inspirés de ce qui se passait au Tanganyika et au Congo et ont cessé d'adopter une attitude passive vis-à-vis du colonisateur.

(1) Rapport C.E.C., 1957, p. 12.

(2) La J.M.N.C./Lumumba avait un secrétaire général du nom de SALUMU Bernard. Salumu est un nom courant chez les Swahili.

D'une manière générale, les musulmans Noirs ou Asiatiques décidèrent de se ranger aux côtés des nationalistes les plus revendicatifs. Ainsi, au Congo, les musulmans ont choisi de lutter au sein du Mouvement National Congolais (M.N.C.). Ce parti se développa surtout dans une région où l'Isla était fortement implantée depuis la seconde moitié du XIXème siècle.La jeune du Mouvement Nationaliste Congolais (J.M.N.C.). Lumumba avait un quotidien dont le nom était "UHURU". Il était publié à Stanleyville. Ce journal tenai un discours qui ne pouvait ne pas plaire aux Swahili.

> *"Nous nous demandons encore aujourd'hui le fait que le Congo devenu libre et indépendant, confie encore l'instruction et l'avenir de sa jeunesse aux mains de ces missionnaires désireux avant toute chose de transformer nos écoles en vraies petites églises. Le catéchisme et le chapelet y sont récités à longueur de journées. Les cours de religion absorbent presque toutes les heures, et dans certains établissements, ces écoles sont là uniquement pour enseigner la religion (...). Les catholiques ne laissent pas la liberté de culte aux élèves qui fréquentent leurs écoles, alors que ces écoles sont bâties sur le sol congolais... La volonté du peuple congolais veut que ces écoles soient transformées en écoles officielles, que les cours de religion soient supprimées dans toutes les écoles et que le catholicisme soit à jamais banni de toute l'étendue du territoire"* (1).

Au Rwanda, les musulmans accordèrent leur appui à l'"Union Nationale du Rwanda (2). Au Burundi, ils luttèrent avec le Prince RWAGASORE (3).

Cette participation des islamisés dans la lutte politique aux côtés d nationalistes inquiéta beaucoup les autorités coloniales belges et l'Eglise. Elle mit également les colonisés réactionnaires aux abois. L'inquiétude de l Belgique tenait au fait que les indépendatistes qui avaient dans leurs rangs la quasi totalité des musulmans, étaient très soutenus sur le plan diplomati que par les milieux révolutionnaires de l'étranger, qui, faut-il le souligne étaient en majorité musulmans et communistes.

(1) Article du "UHURU" cité par XXX, in Temps Nouveaux d'Afrique, 19 février 1961, p. 3, Col. 1, 2, 3, 4.

(2) KAGABO, (J.)., Les Swahili du Rwanda... p.315.

(3) BAN ., enquête orale à Matanga, 5-10-1987.

Affolés, les milieux ecclésiastiques ont orchestré une grande campagne de dénigrement du communisme et de l'Islam, dans les Eglises et à travers la presse. Les partis nationalistes furent leur cible favorie.

> "Cette intense campagne consistait et consiste encore aujourd'hui à qualifier notre parti, l'UNAR, de parti politique des féodaux tutsi", et de parti de "communisants" et de "swahilisants", qui revendiquaient l'indépendance pour asservir la race, hutu, après avoir chassé les Blancs et détruit l'Eglise" (1).

> "Au Burundi, il y a eu une campagne de dénigrement du Parti UPRONA. Des tracts lâchés par les avions disaient que UPRONA était un parti de musulmans, de communistes" (2).

Dans les colloques /, les discussions portaient souvent sur la redoutable avancée de l'Islam. Aux conférences catholiques de Léopoldville, tenues au mois de mars 1960, le P. LETELLIER dont la communication avait pour titre, "Où va l'Islam ?", lança un avertissement à l'Afrique toute entière.

> "Mais il y a un danger proche de nous en Afrique Noire, et qui, par conséquent, nous touche de très près et nous atteindra si vous n'y prenez garde; c'est le danger de l'utilisation soviétique de l'Islam pour conquérir ce continent. Moscou s'est aperçu d'une chose dont les musulmans ne se sont pas encore rendu compte : c'est que le musulman est le prolétaire, rêvé pour la diffusion des idées marxistes. Et fasse le Ciel que les Occidentaux s'en aperçoivent avant qu'il ne soit trop tard (...) "(3).

La crainte des milieux nationalistes étaient liée au fait que les nationalistes de l'Afrique Noire avaient la sympathie des communistes et révolutionnaires arabes. L'indépendance pensaient-ils, devait entraîner la fin de leur suprématie et l'implantation de l'Islam. Pour eux, l'action des révolutionnaires cairotes prenait des allures d'une guerre de religion.

(1) XXX, "Le Rwanda et l'ONU. Quelques textes... instructifs". in Temps Nouveaux d'Afrique, 1er janvier 1961, p. 3, col. 1, 2, 3.
Cet article critique le démenti de RWAGASANA, un Unariste.

(2) BAN, enquête orale à Mutanga, 5-02-1987.

(3) XXX, "Où va l'Islam ?", in Temps Nouveaux d'Afrique, 29 janvier 1961, p. 3 col. 4.

"Les musulmans fanatiques du Caire ne peuvent tolérer qu'une autre religion s'implante en Afrique et surtout pas la religion chrétienne qu'ils craignent et qui est demeurée pour eux, la très grande et première des ennemis. C'est pourquoi on ne se trompera guère en affirmant que les poussées nord-africaines ressemblent étrangement à des guerres religieuses, bien que cet aspect des choses soit soigneusement camouflée par les stratèges du Caire. La puissance arabe en Afrique progresse par la pénétration des idées du Coran (1).

2. LE SOUTIEN DES MUSULMANS à L'UPRONA

L'UPRONA a eu une large audience auprès des islamisés. Il était le seul parti politique à réclamer l'indépendance immédiate. Agréé le 7 janvier 1960, l'UPRONA réclamait l'indépendance pour au plus tard le 27 décembre1960, jour de fête de l'Umuganuro. Les musulmans ont beaucoup aidé ce parti qui espéraient-ils, allait les délivrer de la mauvaise situation dans laquelle les avait plongé le colonisateur.

Les musulmans avaient beaucoup d'admiration pour le Prince Louis RWAGASORE et surtout pour son père, le Mwami MWAMBUTSA. Un vieux muswahili à qui nous avons posé la question de savoir pourquoi les Swahili ont beaucoup soutenu l'UPRONA, nous a répondu que c'était par amour pour MWAMBUTSA. MWAMBUTSA nous dit-il, se souciait beaucoup de nous. Si nous avons soutenu l'UPRONA, c'était avant tout parce qu'il était dirigé par son fils. A propos de MWAMBUTSA, certaines gens disent qu'il se serait converti à l'Islam et qu'il aurait pris le nom de JUMA. Il y a des Swahili qui le croient fermement (2). Au Rwanda il y a eu aussi des rumeurs selon lesquelles, le Mwami KIGELI se serait aussi converti à l'Islam (3).

Les musulmans pour des motifs objectifs et sentimentaux se sont donc attachés à l'UPRONA. Ils l'ont aidé financièrement. L'UPRONA avait sa permanence à Buyenzi. C'était une maison qu'un muswahili avait mis gratuitement à sa disposition.

(1) U.M., Voix officielle et sentiments intimes", in Temps Nouveaux d'Afrique, 1er janvier 1961, p. 3 Col. 4.

(2) ASMAN, (A.)., enquête orale à Buyenzi, 20-11-1986

(3) KAGABO, (J.)., La communauté dite Swahili du Rwanda : Histoire d'une marginalisation, mémoire E.N.E.S.S., 1976-1977, p. 92.

Des Arabes et des Indiens ont prêté leurs véhicules aux propagandistes. La majorité de ces propagandistes se recrutaient parmi les Swahili et surtout les femmes des Swahili. Ces dernières avaient beaucoup impressionné RWAGASORE en luttant avec acharnement contre l'"impôt sur femme seule". En swahili cet impôt était appelé "codi la malaya" "impôt pour prostituée". Les femmes swahili trouvaient injurieuse cette dénomination. Elles n'étaient pas prostituées. Elles étaient soit divorcées, soit épouses de polygames. Pour le colonisateur, elles vivaient dans une situation irrégulière. Comme souvent, ces femmes n'arrivaient pas à payer l'impôt, elles étaient emprisonnées. Les policiers congolais encadrés par deux agents coloniaux (1), mettaient trop de zèle à réclamer cet impôt. Ils se sont illustés par une extrême brutalité. D'après Mama Asha, certaines femmes mourraient au cours des rafles.

Pour mettre fin à cette situation, les femmes swahili décidèrent de bloquer l'issue du palais du Gouverneur HARROY. Toujours d'après Mama Asha, les femmes swahili de Buyenzi assiégèrent le palais du Gouverneur pendant quatre mois. Elles y restaient / toute la journée. Elles se relayèrent pour aller manger (2). Le délai de quatre mois nous a paru trop long. Il y a sans doute exagération de la part de l'informatrice. Mais toujours est-il que le Prince RWAGASORE impressionné par leur bravoure, décida de se servir d'elles dans sa lutte politique. Il/ les réunissait et leur développait les thèmes qu'elles devaient propager dans des meetings. Ces femmes se rendirent dans plusieurs coins du pays, Rumonge, Nyanza-lac, Muzinda, Muramvya, Gihanga, Rugombo... Partout les femmes haranguaient la foule. Elles demandaient à la population de voter pour l'UPRONA. Pour ce faire elle devait mettre les bulletins de vote dans les urnes devant lesquelles étaient placés l'"Inanga" (instrument de musique, à cordes), igikemanyi (une corbeille), ikigori (un épis de maïs), amasaka (sorgho). Les militantes swahili devaient dire que le choix de ces objets était dû au fait qu'ils représentaient la culture burundaise. Tandis que les symboles du P.D.C., Parti démocrate chrétien, étaient des objets étrangers / à la culture du Murundi "Amatara" (lampe) "ibirato" (chaussures). C'était des objets introduits par le Blanc, le colonisateur (3). Le message de ces femmes porta : si l'UPRONA a gagné, c'est en partie à cause de leur lutte courageuse / et du soutien de tous les autres musulmans.

(1) L'un deux avait pour surnom GAFETU et l'autre BURERWA.

(2) ASHA, enquête orale à Nyakabiga, 30-12-1986

(3) ASHA, enquête orale à Nyakabiga, 30-12-1986.

IIème PARTIE : DYNAMIQUE DE LA COMMUNAUTE MUSULMANE

Chap. I. LA FORMATION DE LA COMMUNAUTE MUSULMANE

1. LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE

Les principaux groupes qui forment la communauté musulmane sont les Swahili, les Arabes, les Indiens et les Pakistanais.

- LES SWAHILI : Le mot"swahili" a plusieurs significations (1). Dans ce contexte, il désigne les musulmans Noirs.

> *"Pour de nombreux peuples de l'intérieur du pays en Afrique Orientale tout comme au Congo, le terme swahili signifie " mahométan africain ", et, dans de nombreuses villes, le quartier swahili est le quartier musulman "Uswahili" (2).*

C'est cette définition que les fonctionnaires coloniaux et de nombreux auteurs ont retenu. Les swahili sont numériquement le groupe musulman le plus important. Les swahili qui sont aussi appelés Arabisés, sont presque tous des sunnites. Actuellement les musulmans Noirs du Burundi refusent d'être appelés "Swahili". Le mot désigne aussi en Tanzanie, au Rwanda et au Burundi, un menteur, un malhonnête. Ils préfèrent le terme des "abaislamu" (adeptes de l'Islam) (3).

- LES "ARABES : Dans la littérature coloniale, le terme arabe est employé pour désigner

> *"les asiatiques dont on ne peut déterminer la nationalité, puisqu'ils portent une tunique et/ou un tabou ou un fez" (4).*

Il est très difficile d'établir une distinction entre les Arabes authentiques et ceux qui ne le sont pas.La plupart des "Arabes" venus d'Afrique orientale sont des métis de la troisième ou de la quatrième génération et parfois leur métissage remonte plus loin (5).

(1) Le mot "Swahili" désigne aussi un type de civilisation, une langue.

(2) KNAPPERT, (J)., "Quelques remarques à propos de l'Histoire du Swahili" in Etudes Congolaises, vol. XII, 1, 1969, p. 115.

(3) HAKIZIMANA, (J)., "Synthèse d'une enquête faite sur l'Islam au Burundi" in Au Coeur de l'Afrique, t. XXIII, n° 1, janvier-février 1983, p. 460.

(4) KAGABO, (J)., Op. cit., p. 93.

(5) Ibidem.

IIème PARTIE : DYNAMIQUE DE LA COMMUNAUTE MUSULMANE

L'éthnologue F. GUENNEC-COPPENS, qui s'est interessé à la société musulmane de Lamu (Kenya) remarque une distinction au sein de cette dernière entre "Vieux Arabes" "Vrais Arabes", "Métis".

"Les descendants des premiers colons sont considérés comme "Vieux Arabes" : les descendants des premiers colons venus d'Arabie (...). Arrivés sur la côte depuis des siècles, ils ont perdu leur identité d'origine et restent seulement les Wanguama. Ils sont désignés comme tels à Lamu. Ils sont aussi appelés Wa-arabu, ce terme, comme il pourrait le faire penser (sic), ne recouvre pas une distinction ethnique mais une distinction sociale : la majorité des personnes reconnues comme Wa-arabu ne parle pas l'arabe / (sic) et celles qui le parlent l'utilisent comme deuxième langue (1).

"Des Vrais Arabes" sont ceux qui ont conservé une généalogie qui montre leurs lignées de descendance arabe et qui peuvent dire le nom du premier ancêtre ayant mis le pied en Afrique.

-Il y a enfin la catégorie de métis :

> *"ils ont du sang arabe mais ils ne sont pas regardés par les autres comme Arabes. Parmi ces métis on trouve d'anciennes familles des colons qui se reconnaissent quelquefois comme Wa-Arabes mais jamais comme Wamanga, terme réservé aux "Vrais Arabes"* [2].

La communauté arabe du Burundi et du Rwanda distingue quant à elle, les "Arabes asli " (authentiques) de Wasariyama (métis). Ce dernier terme désigne ceux qui sont nés au Burundi ou au Rwanda de mères africaines.

Ceux qui se disent "Arabes asli" sont en réalité, dans leur majorité, eux-mêmes des métis.

(1) LE GUENNEC-COPPENS (F)., "Stratification sociale mais homogénéité culturelle dans la société musulmane de Lamu (Kenya)" in Sociétés Africaines. Monde Arabe et Culture Islamique, Mémoire du L'ERMAA, n° 1, Paris, 1979, p. 139 cité par KAGABO, (J)., Op. cit. p. 94.

(2) Idem, p. 94.

La notion d'arabe est très complexe. Elle se fonde essentiellement sur des critères sociologiques,

> "... *l'idéologie de l'arabité tient aussi compte des critères de réussite ou d'échec sur le plan économique : ceux qui naguère étaient considérés comme des Arabes se voient parfois dénier cette appellation lorsque leur statut social subit l'effet d'une régression économique, tandis que la réussite dans le commerce peut permettre à d'autres de redorer leur blason, ils recouvrent la qualité d'Arabe en épousant une fille considérée elle-même comme arabe, ou en quittant les quartiers africains où ils étaient relegués pour se réinstaller dans les quartiers réservés aux Arabes"* (1).

-Les Indiens : une partie des Indiens appartient à la communauté musulmane. L'autre, se compose d'hindouistes et de quelques catholiques. Dans les rapports sur l'administration belge au Ruanda-Urundi, on range souvent les Hindous parmi les musulmans.
Ainsi par exemple, dans un des rapports, sous la rubrique Islamisme :

> "*A la demande des parents, les communautés arabe et hindoue ont engagé quelques moniteurs en Arabie et dans l'Inde, lesquels sont arrivés depuis la fin de l'année 1933. Immédiatement l'affluence des élèves relevant de l'Islam a commencé*" (2).

-Les Pakistanais : ils sont rangés parmi les Indiens ou les Hindous avant la création du Pakistan en 1947.
Comment a évolué la composition de la communauté musulmane ?

La présence des musulmans au Burundi est antérieure à la colonisation allemande. Les premiers musulmans sont arrivés au Burundi, au cours de la première moitié du XIXème siècle.

(1) KAGABO, (J)., Op. cit. p. 95.

(2) R.A.B.R-U., 1936, p. 97.

"Les premiers zanzibaristes avaient visité la région du Lac Tanganyika, vers les années 1830 (...). Depuis ce temps, la région comprise entre UJIJI et GATUMBA connu quelques éléments swahili (Wangwana), qui étaient venus en compagnie des trafiquants arabes et travaillaient chez eux. Certains d'entre eux se sont installés et ont créé des centres musulmans, arabisés, assez nombreux" (1).

Cette première vague se compose des musulmans Noirs ou Swahili et d'Arabes, métis pour la plupart en provenance de Zanzibar, du Tanganyika et du Congo (Zaïre) (2). La deuxième vague des musulmans arrive avec les militaires Allemands, c'est-à-dire au cours de la dernière décennie du XIXème siècle (3). C'est sous l'occupation allemande que la présence des Indiens est signalée pour la toute première fois. Celle-ci est relatée notamment par les diaires des missionnaires catholiques.

"Arrivée à l'improviste de 8 Indiens, marchands d'Usumbura"(4).

La présence des Indiens et des Arabes est liée à l'ouverture du Ruanda-Urundi au commerce international. A partir de l'occupation allemande jusqu'à maintenant les swahili, les Arabes et les Indiens resteront les principaux groupes de la communauté musulmane. Le nombre des autres immigrés susceptibles d'appartenir à l'Islam restera très négligeable. La population musulmane va croître grâce aux mariages surtout entre les swahili et les femmes autochtones. Les autochtones seront alléchés par la dot, en général assez considérable que proposent les swahili.

"La population musulmane croît / d'autre part, grâce aux mariages entre waswahili et femmes autochtones, très prolifiques : la dot, chez les waswahili est assez élevée, d'où la tendance à rechercher des unions avec des jeunes filles barundi, dont les parents sont moins exigeants"(5).

(1) NYAMBARIZA, (D)., "L'occupation des terres de la plaine de Bujumbura par les Swahili, 1933-1935" in Cahiers d'Histoire, Bujumbura, n° 3, p. 53.
(2) Les Arabes qui vont jusque dans la partie orientale du Congo, ramènent avec eux des porteurs qui deviennent swahili.
(3) IDI (D)., enquête enregistrée à Buyenzi, 20-11-1985
(4) Diaire de Buhonga, décembre 1909, p. 24.
(5) R.A.B.R-U., 1934. p. 94.

La part de l'immigration dans la croissance de la communauté musulmane sera très faible. Les mesures en matière d'immigration des commerçants étaient nous l'avons vu, draconiennes. Des firmes européennes pourront néanmoins de temps en temps faire venir une main d'oeuvre qualifiée, du Tanganyika Territory (Tanzanie).
La conversion des autochtones va aussi contribuer, mais modestement à la croissance de la communauté musulmane. Il n'y aura pas pendant longtemps de conversion à l'Islam en milieu rural. Celle-ci va plutôt s'observer dans les centres urbains où vivent les swahili.

> *"Des indigènes au service de Waswahili musulmans embrassent la foi de leurs maîtres après 1 ou 2 années" (1).*

Les conversions des autochtones seront importantes dans les années 40. Cette période est considérée comme une étape marquante dans l'implantation de l'Islam au Ruanda-Urundi. L'augmentation des adeptes de l'Islam est sans doute liée à la prosperité économique qui s'observe dans le pays. AERTS qui fait une étude de l'évolution économique entre 1949 et 1955, remarque une expansion commerciale qui se traduit par la forte augmentation des parcelles occupées dans les centres. Le nombre de parcelles occupées passe de 788 à 2 950 entre 1949 et 1955, soit une augmentation de 274%. Pendant cette même période le commerce extérieur connaît également une forte ampleur. Les exportations s'accroissent de 52,10% en volume entre 1949 et 1955 et de 156,48% en valeur (2).

Ainsi au cours de cette période la communauté musulmane s'enrichi d'éléments autochtones convertis à la faveur d'une conjoncture économique favorable. Le nombre des musulmans va davantage s'élargir au cours des années 60 et un peu avant grâce à la venue de réfugiés musulmans Rwandais et Congolais.

> *"A Rugombo il y avait 11 musulmans en 1931. Entre 1955 et 1959, le nombre de musulmans s'est accru. Il est passé de 11 à 168. L'augmentation est liée surtout à la venue de musulmans venant du Rwanda et du Congo. Ils venaient des régions frontalières surtout. Entre 1960 et 1961, nous étions au nombre de 595. Le nombre des adeptes s'était élevé à cause du grand nombre de musulmans qui fuyaient les événements du Rwanda.*

(1) R.A.R.E.-U., 1934, p. 94.

(2) AERTS, (L.), Etude sur l'évolution économique du Ruanda-Urundi de 19[illegible] à 1965, Usumbura, 1956, p. 46.

"Entre 1963 et 1964, nous avons accueilli beaucoup de réfugiés qui fuyaient les troubles liées à la rebellion de MULELE. Le nombre des musulmans se chiffra à 892." (1)

Comme on le voit l'ensemble swahili est hétéroclite. Il groupe plusieurs nationalités. L'hétérogéneité de la communauté sera pendant longtemps source de conflis, comme nous allons le voir dans le chapitre concernant les associations. L'identité nationale sera plus importante que l'identité religieuse.

2. LA DIFFUSION DE L'ISLAM DANS LE PAYS.

Pendant la période pré-coloniale, le littoral du Tanganyika a été le premier foyer de l'Islam au Burundi. De nombreux villages se sont constitués le long du Lac. Ils étaient peuplés par des swahili congolais essentiellement (2). La plupart d'entre eux étaient des agriculteurs. Il y avait également des colporteurs qui travaillaient soit pour le compte des Arabes et des Indiens, soit pour leur compte personnel. Par la suite, c'est-à-dire sous l'occupation allemande et pendant la colonisation belge, l'Islam s'est peu à peu diffusé dans le reste du pays. Le commerce et la colonisation ont été les deux facteurs qui ont permis cette diffusion. Souvent ces deux facteurs intervenaient simultanément dans la naissance d'un noyau islamique.

Nous avons signalé dans l'introduction que les Allemands ont utilisé un personnel composé exclusivement de swahili. Dans chacun de leurs postes il y avait une population swahili composée d'askaris, d'ouvriers d'interprètes, car la langue officielle était le swahili,

Il se créait dès lors un petit marché et de petits commerçants trouvaient ainsi l'opportunité d'ouvrir des boutiques pour l'approvisionner. Ces boutiquiers étaient en grande majorité swahili.

"La plupart des boutiques (duka) qui assuraient l'approvisionnement du personnel des postes militaires étaient tenues par des Waswahili ou par des Arabes, quelques-unes par des Grecs" [3].

(1) ALI (M)., enquête orale à RUGOMBO, 26-07-1985.

(2) SHABANI (Al.)., enquête à Buyenzi, 10-11-1986

(3) CHRETIEN (J.P.)., "La fermeture du Burundi et du Rwanda aux commerçants de l'extérieur (1905-1906). Une décision de l'administration coloniale allemande, in Entreprises et repreneurs en Afrique XIXème et XXème siècle. 1983, p. 32.

Ainsi naissait une communauté musulmane. Le foyer musulman s'est constitué dans des conditions identiques, d'un centre commercial à l'autre. Interrogé sur l'origine de l'Islam à GITEGA, un informateur nous a dit :

> "L'Islam a été apporté vers 1911 ou 1912 par des fundi (ouvriers) à l'époque de la colonisation allemande. Ils venaient bâtir des maisons de l'administration coloniale. Ils venaient de Rumonge et d'Usumbura. Il y avait aussi quelques commerçants. Il s'est créé un camp swahili à NYAMUGARI" (1).

Les maisons qu'évoque cet informateur sont sans doute celles que devaient occuper les fonctionnaires coloniaux, car le transfert de la résidence d'Usumbura (Bujumbura) à Kitega (Gitega) eut lieu en 1913. Après ce transfert, Gitega devint un véritable foyer musulman. On assita à un "rush" de commerçants Swahili, Indiens et Arabes (2).

Mais au cours de la première guerre mondiale ces foyers de l'Islam se sont disloqués. IDI D. qui résidait à Bujumbura rapporte :

> "A partir du 14 septembre 1916, tous les Swahili qui vivaient à Usumbura ont été chassés par les Belges. Pendant la guerre les Swahili avaient combattu aux côtés des Allemands. Certains se sont fixés à Kigoma, d'autres ont été jusqu'à Tabora. Aucun swahili n'est resté à Usumbura" (3).
>
> "En 1919, les Belges les autorisèrent à revenir et à reprendre possession de leurs biens. En 1919, tous les swahili qui avaient été chassés par les Belges furent ramenés. Chacun reprit ses terres" (4).

La destruction des foyers musulmans de l'époque allemande n'a donc été qu'éphémère. Les facteurs économiques ont constamment favorisé la diffusion de l'Islam. L'administration coloniale en envoyant son personnel swahili un peu partout dans le pays y a contribué aussi. Comme sous l'occupation allemande, ce sont des auxiliaires de l'administration coloniale, les employés des firmes commerciales, des com-

(1) SAADI, (M)., enquête orale à Gitega, 28-11-1985
(2) MEYER (H)., Op. cit., p. 224.
(3) IDI (D)., enquête enregistrée à Buyenzi, 20-11-1985.
(4) IDI (D)., Idem.

merçants partis souvent d'Usumbura qui ont répandu l'Islam dans le pays. Mais son rayonnement ne dépassait pas les centres commerciaux. Il y a beaucoup de cas de swahili qui ont été amenés à séjourner dans l'intérieur du pays. Les Belges comme les Allemands quelques années plutôt ont eu recours à leur service par nécessité. Les Swahili avaient beaucoup d'atouts. Ils avaient généralement un métier : chauffeur, maçon ils avaient très tôt vécu dans les milieux commerciaux. Ils comptaient parmi eux des clercs qui selon les fonctionnaires coloniaux avaient des qualités bien supérieures à celles des autochtones.

> *"D'autres (swahili) sont clercs, au point (sic) de la qualité du travail, ils sont supérieurs aux clercs de race autochtone. On en trouve dans les services de l'Administration à Usumbura, Nyanza (lac), Rumonge et Kihara"* (1).

Ce sont ces swahili qui ont créé des noyaux musulmans à l'intérieur du pays. Interrogé sur l'implantation de l'Islam, un informateur de RUGOMBO nous a répondu :

> *"L'Islam a été amené dans notre région, à RUGOMBO pour la première fois en 1920, par quatre personnes de religion musulmane qui travaillaient dans la compagnie "Ruzizi". Ils venaient de Bujumbura"* (2).

Cependant la présence d'un petit nombre de swahili dans un coin du pays, pour des raisons de service n'entraîna pas automatiquement un foyer musulman. Souvent le séjour de ce groupuscule de musulmans était éphemère. Il durait le temps d'un chantier. Les mutations qui survenaient empêchaient la constitution du foyer en question.
En 1924, Idi et quelques uns de ses corelégionnaires ont séjourné à Ijenda. Les colonisateurs voulaient essayer de voir si le café et le coton pouvaient y pousser. Ils sont restés à Ijenda pendant une année, puis ils sont revenus à Usumbura. Ils n'y ont pas fondé un foyer musulman (3).

Le foyer musulman ne naissait que dans une région qui était économiquement intéressante. C'est pourquoi Usumbura, Kitega et Bururi (à cause de Nyanza Lac et Rumonge) ont été de très grands foyers de l'Islam, si on se réfère aux données statistiques fournies par les rapports

(1) R.A.B.R-U, 1933, p. 94
(2) ALI, (M), enquête orale à Rugombo, 26-07-1985.
(3) IDI, (D)., enquête enregistrée à Buyenzi, 20-11-1985.

administratifs. Nous précisons cependant que, de notre point de vue les chiffres donnés par ces rapports ne sont que des indicateurs de tendance.

Après l'indépendance les centres commerciaux demeurent la zone de prédilection de l'Islam. La population musulmane est surtout concentrée à Bujumbura, à Rumonge et à Muyinga. A Bubanza ainsi qu'à Ruyigi le nombre d'adeptes de l'Islam est fortement réduit. Au cours de ces dix dernières années, on assiste à une percée de l'Islam en milieu rural (1). Celle-ci est particulièrement visible à Muyinga. Le développement de l'Islam dans cette province est spectaculaire. Muyinga est la province qui a actuellement le plus grand nombre de mosquées après Bujumbura. Elle en compte 13 alors que Rumonge qui est le plus vieux foyer musulman n'en a que 4.

3. ORGANISATION DES MUSULMANS

Dans les régions où ils étaient fortement implantés les musulmans se sont organisés pour construire leur lieu de culte et des écoles coraniques.

1° LES MOSQUEES

Les premières mosquées ont été construites sous l'occupation allemande. Elles ont vu le jour sur le littoral du Tanganyika, où se trouvait concentrée la population swahili.

> *"A Usumbura, la première mosquée a été construite vers 1900. Elle se trouvait sur la grande route qui menait au port (actuel cercle nautique). C'était à l'époque la route principale"* (2).

A RUMONGE, la première mosquée fut construite en 1902 (3). Gitega était la troisième région, à disposer d'une mosquée sous l'occupation allemande.

(1) Nous rappellons que pendant la colonisation belge, la résidence des musulmans en milieu rural était strictement interdite.

(2) IDI (D.)., enquête enregistrée à Buyenzi, 20-11-1985

(3) ABEL, (A.)., Les Musulmans Noirs du Maniema..., p. 85.

Gitega a eu sa première mosquée en 1915 (1). Dans les autres régions, les premières mosquées ont été bâties pendant la colonisation belge. Les musulmans de Nyanza-Lac ont construit leur mosquée en 1921 (2), ceux de Muzinda en 1934 (3), Kayanza en 1937, Rukago en 1950 (4). Alors que dans la plupart des régions les mosquées étaient encore inexistantes, à Rumonge et à Usumbura elles se multipliaient. En 1928, Usumbura comptait 3 mosquées (5). Dans les contrées où vivait un nombre très réduit de musulmans, la construction de mosquées a été tardive. A Ruyigi, la première mosquée a été construite après l'indépendance en 1967 (6). La présence tardive d'une mosquée à Ruyigi est liée à l'absence d'une activité économique intense et par conséquent à l'inexistence d'une communauté musulmane large. L'existence des mosquées dans une région est à rapprocher avec sa situation économique surtout. Ainsi quand nous étudions le cas de la région de Kayanza nous nous rendons compte de la naissance de trois mosquées en l'espace de 13 ans. La première mosquée de Kayanza a été construite nous l'avons vu, en 1937. Treize ans plus tard, Kayanza se dota d'une deuxième mosquée. La même année, non loin de là, à Rukago, les musulmans inauguraient leur première mosquée. Cette multiplication de mosquées dans la région est à mettre en rapport avec la culture de café qui s'y développait. Les Swahili, les Arabes et les Indiens en achetaient de grandes quantités. Grâce au café, Kayanza est devenue une région économiquement prospère.

Les Swahili ont été les premiers à construire des mosquées. Les Arabes ibadites ont eu leur mosquée dans les années 20. Les Arabes et les Indiens de la branche sunnite n'ont eu leur première mosquée qu'en 1934. Ils l'ont acheté aux "Maniema" (swahili en provenance du Maniema) (7). Les Indiens Ismaïliens ont inauguré leur mosquée en 1946 (8). Après l'indépendance, le nombre de mosquées a augmenté. Les Chiites par exemple qui n'en avaient qu'une, avant l'indépendance, disposent actuellement de 3 mosquées.

(1) SAADI, (M)., enquête à Gitega, 28-11-1985
(2) ABEL, (A)., Op. cit., p. 87.
(3) BIZIMANA, (M)., enquête orale à Buyenzi, 20-04-1985
(4) IDI (D)., enquête enregistrée à Buyenzi, 20-11-1985.
(5) HAMIN, (S)., enquête orale à Kayanza, 14-06-1985
(6) ABDUL (H)., enquête orale à Ruyigi, 26-12-1986
(7) IDI (D)., enquête enregistrée à Buyenzi, 20-11-1985
(8) AKBERALI (L.)., enquête orale en quartier asiatique, 21-11-1985.

Des pays Arabes comme l'Arabie Saoudite, la Libye ont largement participé à la réfection et l'agrandissement des anciennes mosquées des Swahili. Les Emirats Arabes Unis et la Libye ont financé la construction de la grande mosquée de Bujumbura. Actuellement, il existe au moins une mosquée dans chaque province (1).

2° LES ECOLES CORANIQUES

L'existence des écoles coraniques remonte comme les mosquées au début du siècle.

> *"Il existait à l'époque de l'occupation allemande, une école coranique à Usumbura. Elle formait les enfants d'un petit nombre d'askaris et de commerçants"* (2).

> *"Les leçons de Koran ont commencé à Rumonge en 1902, où elles étaient données aux enfants, soit garçons ou filles, sans distinction, à ce temps les femmes même s'instruisaient beaucoup sur la religion de l'Islam"* (3).

Comme les mosquées, les écoles coraniques naissaient dans les régions où vivait une importante population musulmane.

Malgré leur volonté d'entretenir leur vie spirituelle, les musulmans du Burundi, qu'ils soient Noirs, Arabes ou Indiens ont pendant longtemps buté au manque de personnel enseignant qualifié. Le nombre de musulmans ayant une véritable instruction islamique était dérisoire. Il y avait très peu de "walimu" (4). Le premier mwalimu d'Usumbura, Idi Asman était originaire du Tanganyika. Il est arrivé au Burundi avec les Allemands à la fin du siècle passé. Idi Asman était en même temps Imam (5). A sa mort, la relève fut prise par un de ses élèves, un vieux congolais, Mzee Musema Kweri (6). La plupart des Swahili du Congo se disaient musulmans, leur connaissance de la doctrine religieuse était quasi nulle. Ceci est vrai également pour les autochtones qui embrassaient l'Islam. Ils se bornaient à adopter le mode de vie des musulmans : ils

(1) Cfr. Annexe
(2) LOUIS ROGER (W.M.)., Op. cit., p. 71.
(3) SALEHE bin HAMISI cité par ABEL, (A)., Op. cit., p. 81.
(4) "Walimu" c'est le pluriel du mot mwalimu. Il désigne celui qui enseigne dans une école coranique et qui dirige certains office religieux. Il doit posséder une instruction islamique su 'sante.
(5) Iman, celui qui dirige la prière
(6) IDI (D.)., enquête enregistrée à Buyenzi, 10-11-1985.

enterraient leurs morts selon les rites musulmanes, se privaient de manger la viande de porc... Si les Swahili congolais n'avaient pas d'instruction, cela était dû à la politique anti-islamique de l'administration coloniale belge. Celle-ci refusa la création d'écoles coraniques sur le territoire congolais en dehors de Kisangani ou Kirundu.

> "Mais partout ailleurs (sauf Kisangani, Kirundu), l'enseignement de la religion islamique, de la langue arabe, du coran, est et doit être clandestin car les missions prétendent s'assurer le droit exclusif de l'enseignement" (1).

Les Swahili qui voulaient acquérir une formation religieuse étaient obligés d'aller au Tanganyika.

> "Le jeune homme qui désire recevoir l'enseignement musulman doit s'évader littéralement de la colonie et se rendre à Udjidji, où une madrasa zanzibarite est ouverte. Mais c'est là une aventure pleine de périls, qui peut avoir pour conséquence de lui valoir la relégation pour appartenance à un mouvement réputé subversif, ou de le contraindre à ne pas rentrer dans sa patrie" (2).

Pendant la colonisation belge les musulmans du Burundi ont manifesté beaucoup d'intérêt pour l'enseignement coranique. Ils ont eu l'idée de faire venir des "walimu" de l'étranger. Les Swahili de Rugombo recevaient de temps en temps la visite d'un mwalimu qui venait du Rwanda. Il avait pour nom ALI SABURI (3). Les Arabes et les Indiens qui avaient plus de moyens financiers n'hésitaient pas à les faire venir de l'Arabie ou de l'Inde.

> née 1933" (4).

(1) ABEL, (A)., Op. cit., p. 34.
(2) Ibidem
(3) ALI, (M)., enquête orale à Rugombo, 26-07-1985.

A la fin des années quarante certains Swahili ont commencé à envoyer leurs enfants au Tanganyika parfaire leur formation islamique. Ces enfants partaient après avoir terminé l'école coranique. Ils partaient à l'âge de 15 ans environ. Ils allaient soit à Ujiji, soit à KATORO, une ville de la Tanzanie actuelle, située près de la frontière ougandaise. Ces jeunes gens revenaient au pays avec le titre de "Mwalimu" (1).

> *"Mon père a été de la première promotion. Les premiers départs ont commencé en 1947. Le voyage et le séjour étaient extrêmement coûteux. Seuls les parents aisés pouvaient y envoyer leurs enfants"* (2).

C'est un petit nombre de musulmans qui ont fait le voyage. Après l'indépendance les jeunes musulmans désireux de parfaire leur enseignement coranique sont allés dans les pays arabes. Les Swahili adressaient individuellement leurs demandes soit à l'Université islamique de Médine soit à d'autres institutions. Les premiers sont partis en 1966. Les pays d'accueil étaient les suivants : Quatar, Koweit, Libye, Egypte, Arabie Saoudite (3). Pour le cas des jeunes arabes, c'est un commerçant arabe, Massoud Ali, résidant à Bujumbura, qui a eu l'initiative de demander des bourses. Les premiers Arabes sont partis en 1969. Ils allaient aussi dans le même pays que les Swahili. Les Swahili et les Arabes qui sont partis dans les pays arabes cités plus haut, ne dépassent pas en tout la cinquantaine (4). Certains parmi ces jeunes sont revenus avec le titre de Cheikh, titre que l'on accorde à celui qui est sorti d'une université islamique. Actuellement le Burundi dispose de 6 cheikhs nationaux (5). La communauté islamique a réalisé des progrès dans la formation d'un personnel enseignant qualifié. Deux écoles secondaires islamiques ont vu le jour. Elles sont toutes les deux situées à Bujumbura. Ce sont les jeunes musulmans formés dans ces écoles qui s'occupent de l'enseignement de leurs cadets. Ils acquièrent la qualification de Mwalimu.

Le "Mwalimu" est très considéré dans la communauté musulmane. On lui reconnaît un pouvoir magique.

(1) JUMA., enquête orale, Mutanga, 10-10-1986.

(2) JUMA., enquête orale à Mutanga, 10-10-1986

(3) SHABANI, (F.)., enquête orale au quartier Asiatique, 10-12-1985

(4) ABDUL SAID (F.)., enquête orale au quartier Asiatique, 10-12-1985

(5) JUMA., enquête orale à Mutanga

"Son savoir est l'intermédiaire entre le monde des vivants et l'univers des génies [djinn] . Contre les méfaits de ces êtres, c'est le Mwalimu qui lira des incatations protectrices. Il est aussi le devin, il prodigue des amulettes [Dirizi], il peut jeter sa malédiction [Kupiga duwa] . Pour un mariage, c'est lui qui préside à l'engagement des époux, il règle des discussions entre les voisins; il est le dépositaire de la science musulmane dans la communauté" [1].

3° ORGANISATION DES MUSULMANS SUR LE PLAN SCOLAIRE

Nous avons évoqué dans la première partie le problème scolaire des musulmans. Les écoles étaient aux mains des missionnaires catholiques et ils en refusaient l'accès à ceux qui pratiquaient la religion du Prophète. Un nombre restreint de Swahili ont pu être admis dans ses écoles. Le reste fut condamné à l'ignorance par l'église catholique et le pouvoir colonial.

Les musulmans décidèrent de remédier à ce grave problème en créant eux-mêmes leurs propres écoles. Ceux de Buyenzi bâtirent une école islamique entre la 8ème et la 9ème année en 1946. Cette école existe toujours. Ceux de Gitega reçurent du commissaire SOULIER un terrain et un prêt pour bâtir une école. Après l'achèvement de l'école, les autorités coloniales réclamèrent le remboursement du prêt. Tout musulman fut obligé de payer une taxe pendant une certaine période. Une fois la construction de l'école achevée, les musulmans de Gitega ne furent pas pour autant au bout de leur peine. Le programme de l'école les divisa. Certains voulaient un enseignement coranique uniquement, les vieux surtout. D'autres, un enseignement classique, selon le modèle occidental; c'est-à-dire un enseignement profane. Il y eut un compromis. Dans cette école de Gitega comme dans celles qui furent créées dans les autres régions, on y enseignait la lecture, le calcul et le coran. Elles ne reçurent bien entendu, aucune aide de la part du Gouvernement, sous prétexte qu'elles n'observaient pas le programme officiel, programme qui, nous l'avons vu, accordait une très large place à la religion catholoque.

(1) KAGABO, (J.).; La Communauté dite Swahili du Rwanda, Histoire d'une marginalisation, mémoire, E.H.E. S.S., Paris, 1975, p. 75.

Dans le Centre Extra-Coutumier (C.E.C.) de Rumonge, il n'existait qu'une seule école en 1958. Au cours de la session du 13 mars 1958, qui réunissait le comité protecteur des centres, M. GERGEAY, Administrateur du Territoire de Kitega, demanda à ce que cette école soit aidée. Curieusement le Révérend Père MAES appuya son idée arguant qu'un centre vivant du revenu de ses habitants, il était normal qu'ils en jouissent. M. GERGEAY et le Père MAES se heurtèrent au refus catégorique du Résident SCHEYVEN qui voulait subordonner l'octroi de l'aide à l'observation du programme officiel.

> *"Le R.P. MAES est d'avis que le C.E.C. vivant du revenu de ses habitants se devait malgré tout, d'en réserver une petite partie à l'entretien de cette école. Mais le Président du Comité, le Résident de l'Urundi, M. SCHEYVEN, s'y opposa. Pour lui, l'école ne sera aidée que si elle adopte le programme officiel"* (1).

Ainsi, confrontés au problème financier et à l'hostilité du pouvoir en place, les musulmans furent incapables de résoudre le problème scolaire de manière satisfaisante.

Après l'indépendance les musulmans ont enregistré du progrès en matière de scolarisation. L'influence de l'Eglise sur l'Etat s'est estompée. Les musulmans ont dans leur ensemble compris la nécessité d'envoyer leurs enfants à l'école. Grâce à l'instruction, ils sont en train de sortir de l'isolement. Les jeunes étudiants musulmans disent ne plus souffrir d'un quelconque complexe d'infériorité. "Jusqu'ici le musulman souffrait de complexe et devait changer de noms dans le milieu estudiantin (...). Ce qui était fort humiliant. Nous avons redressé cette situation" (2). La situation a effectivement changé. Non seulement ils ont droit de fréquenter n'importe quelle école de leur choix mais aussi celui d'y suivre un cours de religion islamique quand il y a quelqu'un pour l'assurer. Quand nous étions à l'école secondaire, les catholiques apprenaient la religion catholique. Les musulmans quittaient la salle de classe pour aller recevoir les enseignements d'un Sheikh dans une autre salle.

(1) Rapport C.E.C., Bujumbura, 1958, p. 17.

(2) Rapport de l'Assemblée générale de la communauté Islamique du Burundi (COMIBU), 9 décembre 1984

Actuellement les étudiants musulmans de l'Université du Burundi ont la possibilité d'observer le jeûne du Ramadan. Les repas leur sont servis après la prière du soir et à minuit. Ces étudiants font beaucoup preuve de ferveur religieuse. Ils suivent avec assiduité des cours d'arabe, rencontrent des sheikhs et discutent sur la religion, se rendent régulièrement à la mosquée. Ils ont même créé une revue centrée sur l'Islam qui a pour titre l'"Eclaireur". L'instruction ne les fait aucunément abandonner la religion. Au contraire, ils s'en servent pour accroître leur savoir religieux et servir leur communauté.
Dans le préambule du statut de leur association, Jeunesse islamique estudiantine du Burundi (J.I.E.Bu.), les étudiants musulmans disent être :

> *"Décidés à participer activement à la vie de la communauté islamique du Burundi"* (1).

4° LES ASSOCIATIONS MUSULMANES

a. Les premières associations musulmanes

Elles sont nées probablement au début des années 50. Les musulmans sont unanimes pour reconnaître qu'il n'existait aucune association avant cette période. En 1946, est née la "JUMIA ISLAMIA" (JUMIA, mot arabe qui veut dire assemblée). Ce n'était pas une association à proprement parler, mais une sorte de conseil de sages musulmans. L'inexistence d'association pouvant les regrouper accentuait leur faiblesse vis-à-vis du colonisateur et du missionnaire (2).

Vers 1951-1952, sont nées les associations "Rusizi" et "Al Watan". La première était dirigée par trois personnes de nationalités différentes: JUMA Muhehe, un Murundi, Kitete, un muvira, Ruzirampuhwe Shabani, un Rwandais. Les dirigeants de la "Rusizi" avaient une politique discrimanatoire. Ils voulaient une association groupant uniquement les Swahili originaires du Rwanda, du Burundi et du Zaïre. C'est pourquoi ils avaient choisi d'appeler leur groupement, "Rusizi". C'était en référence à la rivière qui traverse une portion du territoire de chacun des trois pays cités plus haut.

Al Watan dont nous ne connaissons pas les dirigeants groupait essentiellement des musulmans autochtones. Ils s'opposaient aux Swahili de la vieille souche, qui étaient venus de l'étranger. Les adhérants de Al Watan étaient fraîchement convertis. "Al Watan" n'a pas eu un aussi grand rayonnement que "Rusizi". Rares sont les personnes qui savent qu'elle a

(1) Documents de la J.I.E.B.U., Bujumbura.
(2) SELEMANI, (H.). enquête orale à Bujumbura, 15-..-1985.

existé. Cela est sans doute lié au fait que "Rusizi" regroupait surtout les anciens immigrants qui avaient l'avantage d'être plus connus que les nouveaux convertis. De plus les détenteurs du savoir religieux se rencontrent essentiellement parmi ces anciens immigrants.

- ASMARU : Association de scolarité musulmane africaine du Ruanda-Urundi. Le statut de l'ASMARU a été accepté par le Gouvernement de Tutelle le 3 juin 1959 (1). L'ASMARU était dirigée par Sheikh Amrani Juma, c'était une association qui regroupait tous les musulmans du Rwanda et du Burundi A l'indépendance, l'ASMARU s'est scindé en deux. Il y a eu du côté rwandais, naissance de l'Association des musulmans du Rwanda (AMUR) (2) et du côté burundais, celle de l'Association de scolarité musulmane africaine du Burundi (ASMUBU). Elle avait pour dirigeant JUMAPILI MRISHO.
- AMABU : Association des musulmans du Burundi. Elle était dirigée par JUMA MUHEHE, l'ancien dirigeant de la "Rusizi".
- ASSOCIBU : Association centrale islamique du Burundi. Elle avait à sa tête, JUMAINE HUSSEIN.

Toutes ces associations nées avant 1970, ont plusieurs points communs. L'un de ces points communs c'est la brièveté de leur existence. Celle-ci est à rapprocher avec leur nature discriminatoire en général. Nous l'avons vu avec "Rusizi" et "Al Watan". Ces deux associations trahissaient les divisions qui existaient entre les musulmans du Burundi. Elles les agravaient même. Avec l'ASMARU, il y a eu une tentative de synthèse(3). L'ASMARU voulait transcender les conflits des musulmans. Les dirigeants de l'ASMARU mettaient au premier plan ce que les Swahili avaient en commun et qui devait les rapprocher. Il y a dans l'appellation, les mots "scolarité" et "africaine". Les Swahili étaient concernés par le problème scolaire, d'où le mot "scolarité". Les Swahili devaient avant tout chercher à résoudre ce problème. Les dirigeants de l'ASMARU rappelaient à leurs coreligionnaires qu'ils appartenaient à un même continent, l'Afrique, d'où le mot "africaine", dans la dénomination de l'association. Mais la cohésion que l'ASMARU essayait de faire régner avec tant de peine, dans la communauté swahili, s'estompa après l'indépendance. Les oppositions reprirent le dessus avec l'AMABU. Elle eut une existence et une audiance beaucoup plus réduites que l'ASMARU et l'AMUBU. L'ASSOCIBU a été l'association la plus éphémère.

(1) KAGABO, (J.)., Les Swahili du Rwanda...p. 305.

(2) Idem, p. 303.

(3) SELEMANI (H.), enquête orale à Bwiza, 15-12-1985

b- La communauté Islamique du Burundi (COMIBU)

La Communauté Islamique du Burundi (COMIBU) est une association qui contribue au réveil de l'Islam depuis sa création. A la suite des fortes dissensions survenues dans leur communauté, les musulmans ont sollicité l'arbitrage de l'Etat. Le Ministère de la Justice nomma une Commission d'arbitrage et de conciliation. Cette commission prit contact avec la communauté musulmane. De cet entretien les deux parties furent convaincues de la nécessité de créer une seule et unique association représentant tous les musulmans du Burundi. Les nouveaux statuts devaient traduire "clairement les vraies aspirations de la communauté qu'elle représente". Les membres des comités directeurs de l'association devaient être issus de la volonté de la communauté par la voie des électeurs. Après cela, la commission d'arbitrage mis sur pied une sous-commission de musulmans chargée de l'élaboration d'un projet de nouveaux statuts, qui furent affirmés par l'Assemblée Générale des musulmans représentant toutes les régions du pays. Le 13 avril 1983 par ordonnance 560/19/83, le Ministre de la Justice agréa les statuts de la Communauté Islamique du Burundi.

La COMIBU est composée de quatre organes :

- le Comité Exécutif National de 15 membres
- le Conseil Consultatif National de 10 membres
- Les Bureaux Régionaux qui sont au nombre de 18
- L'Assemblée Générale qui comprend les 3 Organes cités.

La COMIBU est aussi structurée en plusieurs départements. Il y a un département chargé de l'Administration, de la Trésorerie et du Budget, des relations publiques, de l'enseignement islamique, de l'enseignement général, des affaires culturelles et sociales, de la diffusion de l'Islam, et enfin un département chargé des oeuvres sociales.

Tous ces organes ont déjà été mis en place et ils fonctionnent. Le 17 juillet 1983, des élections ont été organisées sur toute l'étendue du pays dans le but d'élire les membres des Bureaux régionaux. Au même moment, on procéda à la nomination des comités de mosquées, chargés notamment de l'organisation du culte et de l'entretien des mosquées. Le 31 juillet 1983, les dirigeants des Bureaux régionaux se rencontrèrent à Bujumbura pour élire :

- le Représentant Légal de la Communauté Islamique du Burundi
- le Représentant Légal Suppléant
- le Secrétaire Général.

Le Représentant Légal élu, Abdulaziz NTAHIRAJA, est un fonctinnaire du Ministère de la Justice. Il est officier de la Police Judiciaire.

Le premier but de la COMIBU est de "grouper dans une seule association les différentes communautés musulmanes dispersées dans le pays et les organiser autour d'un objectif commun, celui de diffuser et de faire triompher l'Islam dans notre pays (Burundi).

Pour réaliser son ambitieux programme, la COMIBU sollicite le concours de ses adhérents. Elle les invite à verser chacun une somme de 300 F par an dans la caisse de l'association. La COMIBU leur suggère de créer de petites entreprises : atelier de soudure, ferme pour l'élevage du petit bétail... Les musulmans sont regroupés en unités de base appelées bureaux régionaux. Ces bureaux sont des unités administratives. La COMIBU voudrait en faire des unités économiques. Les bureaux correspondent parfois à un quartier, une zone, une commune ou une province (1). Ils sont à rapprocher aux paroisses. Une fois l'an, les délégués des bureaux se réunissent à la capitale et rendent compte de leurs réalisations.

Les réalisations de la COMIBU sont actuellement maigres. Cette nouvelle association connaît des débuts difficiles. Ses membres ne s'aquittent pas de leurs cotisations. Pour l'année 1984, les cotisations du bureau de Bwiza n'ont été que de 81.450 F.Bu. Les recettes prévues étaient de 1.946.400 F.Bu. Dans les autres bureaux aussi les résultats ont été dérisoires. Les difficultés de la COMIBU tiennent au fait que certains musulmans ne comprennent pas encore l'importance d'une association. La plupart des musulmans n'ont pas confiance en la COMIBU. S'ils refusent de cotiser, c'est parce que disent-ils, les anciennes associations les ont déçus (2). Le délégué de Kayanza a expliqué la faiblesse du montant des cotisations, en 1984, en disant : "Les contributions n'ont pas été trop élevées parce qu'ils ne sont pas sûrs de la destination des fonds s'ils se réfèrent aux anciennes expériences". La COMIBU qui est dirigée par des jeunes a du mal à s'imposer à cause du conflit entre les anciennes et les nouvelles générations qui subsistent encore.

(1) Documents de la COMIBU, Bujumbura.

(2) Documents de la COMIBU, Bujumbura.

Chap. II . IMPACT DE L'ISLAM AU BURUNDI

La présence de l'Islam a entraîné des transformations économiques, sociales et culturelles. Ces transformations se sont réalisées essentiellement en milieu urbain et semi-urbain. La frange de la population autochtone qui s'est convertie à l'Islam a changé presque radicalement de mode de vie. Les autochtones en devenant musulmans ont adopté une autre civilisation la civilisation swahili.

1. IMPACT ECONOMIQUE

a. En agriculture

Les Swahili comme les missionnaires, ont introduit au Burundi de nouvelles plantes. Les plantes introduites par les Swahili sont notamment le dattier, le cocotier, le manguier, le citronnier, le goyavier, l'orange. Les Swahili ont entraîné une innovation dans le régime foncier. Ils ont été les premiers a acheter des terres. Ce mode d'acquisition d'une propriété foncière n'était pas connu au Burundi. Ils étaient pratiquement les seuls à être influencés par les courants économiques." Plus évolués au point de vue des conditions matérielles et plus spécialisés que les indigènes de l'intérieur, les Swahili sont davantage soumis à l'influence des courants économiques"(1). L'agriculture chez les Swahili était surtout conçue comme une source de revenus monétaires. Les Swahili ont été les premiers à développer une véritable agriculture commerciale.

> *"Ils ont contribué à la mise en valeur agricole de la plaine en créant une agriculture commerciale. Les Swahili introduisirent dans la région (Imbo) une agriculture déstinée non seulement aux besoins domestiques mais aussi au commerce. Ce sont eux qui ravitaillaient le centre d'Usumbura en vivres (...) les Swahili mettaient nécessairement en culture les terres disponibles, ne fut-ce que pour avoir de quoi se nourrir et payer les loyers. Ils ont servi d'exemples et d'entraîneurs aux agriculteurs Barundi. L'agriculture devint un moyen de production de biens comme la pêche, l'artisanat ou le travail salarié. Ceux qui possédaient la terre pouvaient la mettre en valeur ou la louer et ainsi gagner de l'argent"(2).*

(1) R.A.B.R-U., 1933, p. 94.

(2) NYAMBARIZA, (D.)., article cité, p. 74.

L'ardeur avec laquelle les Swahili ont exploité la plaine de l'Imbo n'a pas échappé à l'attention du colonisateur.

> *"Les Swahili du Lac se sont mis avec ardeur à la culture du manioc, du maïs et du riz"* (1).

Ils étaient sollicités pour ravitailler les sociétés congolaises.

> *"L'administrateur SIMONS nous dit que les Swahili étaient souvent sollicités pour la fourniture de grandes quantités de riz pour le Congo Belge. En 1932 ils ont fourni plus de cinq tonnes aux sociétés congolaises"* (2).

Forcés de vivre dans les Centres Extra-coutumiers, les Swahili ont été contraints d'abandonner les activités agricoles. Ils se sont dans leur grande majorité convertis au commerce. Certains ont fait l'apprentissage d'un métier de manière empirique. Ils se sont initiés auprès de leurs coreligionnaires artisans. Dans le domaine commercial comme en agriculture, les Swahili ont fait preuve de beaucoup de dynamisme et ont servi d'exemples aux autochtones.

Sur le plan commercial

Pendant la colonisation la quasi totalité du commerce était aux mains des musulmans. Les Swahili ont joué un grand rôle dans le processus de la formation des centres commerciaux. Ils ont créé un peu partout dans le pays de petites boutiques, des restaurants populaires où des salariés de conditions sociales modestes pouvaient prendre les repas. Ces salariés vivaient souvent très loin de leurs foyers. Même actuellement presque tous les petits restaurants appartiennent aux Swahili. Un autochtone propriétaire d'un restaurant populaire nous a avoué avoir été inspiré par les Swahili.

> *"Les Swahili ont été les premiers à ouvrir de petits restaurants à Usumbura. Les gens du pays ne connaissaient pas encore ce commerce. Quand j'ai été chassé de la société où je travaillais en 1956, je me suis associé avec un Swahili originaire du Tanganyika Territory et nous avons ouvert un petit restaurant à la 15ème avenue de Buyenzi"* (3).

(1) R.A.B.E-U., 1926, p. 1[illegible].
(2) NYAMBARIZA, (D.)., ar[illegible]le cité, p. 75.
(3) RAMAZANI (J.)., enqu[illegible]orale à Buyenzi, 10-11-[illegible].

Les Swahili ont également créé dans les grands centres commerciaux comme Usumbura, Kitega, Rumonge, Muhinga, de petits hôtels. Même si c'était des constructions de fortune, c'était quand même une nouveauté dans le pays. Ils prouvaient qu'avec des moyens relativement modestes, ils pouvaient créer de petites entreprises. Les Swahili comptaient parmi eux un grand nombre d'artisans. En 1947, ANCIAUX dénombra 1 700 contribuables sur une population de Buyenzi estimée à 6 576. Parmi eux la proportion des artisans était considérable

La répartition par métier était la suivante :

Chauffeurs et aides	115
Mécaniciens	98
Maçons et aides	336
Menuisiers et apprentis	216
Charpentiers	128
Forgerons	43
Serviteurs	165
Cordonniers	4
Tailleurs	32
Clercs	18.

Dans cette inventaire les commerçants n'étaient pas compris (1). A cette époque les missionnaires n'avaient pas encore formé assez d'artisans. Ils reconnaissaient leur retard sur les Swahili. Parlant des artisans swahili, un missionnaire confia à ANCIAUX :

"ils ont 20 ans d'avance sur les nôtres " (2).

Grâce aux Swahili des autochtones vivant dans les centres extra-coutumiers ont pu faire l'apprentissage d'un métier.

2. IMPACT SOCIO-CULTUREL

L'impact socio-culturel de l'Islam s'est davantage manifesté sur les autochtones qui se sont convertis que sur le reste de la population. Comme la colonisation empêchait la diffusion de l'Islam en milieu rural, l'autochtone ne pouvait se convertir à cette nouvelle religion qu'en allant vivre dans un centre urbain. Plusieurs raisons poussaient les autochtones à quitter leurs collines. Il y avait des raisons d'ordre économiques, psychologiques et sociaux.

(1) ANCIAUX, (L.)., Le problème musulman dans l'Afrique Belge, Bruxelles Librairie Falk fils, 1949, p. 17.

(2) Ibidem

Les jeunes autochtones quittaient le milieu rural parce que leurs conditions de vie étaient dures. Des autochtones descendaient à Usumbura y chercher un emploi. Ce qui pouvait leur permettre de réunir le montant de leurs impôts.

> *"Le nombre des travailleurs non qualifié va en diminuant d'années en années. Les employeurs en effet ne pouvaient pas continuer à former des centaines d'indigènes descendus de l'intérieur et qui ne sont venus s'engager à Usumbura, qu'afin de réunir rapidement le montant de leurs impôts."* [1].

Mais tous les autochtones qui descendaient à Usumbura ou qui allaient dans d'autres centres commerciaux ne recherchaient pas l'impôt uniquement. Certains restaient avec l'espoir d'améliorer leur situation sociale. L'islam était pour eux le meilleur moyen d'y parvenir.
La conversion à l'Islam présentait bien des avantages sociaux. Elle permettait souvent aux convertis de réaliser une ascension sociale, cela a été le cas d'Abdel. Abdul qui au départ s'appelait Nahayo a quitté sa colline natale en 1956 pour venir travailler à Bujumbura. Il n'avait que 15 ans. Ses parents étaient pauvres. Son père était un "Mugererwa" ("Tenancier"). Nahayo décida de rejoindre son cousin qui exerçait le métier de tailleur au quartier Asiatique à Usumbura. Nahayo n'avait jamais été à l'école et il trouvait les travaux agricoles extrêmement épuisants. En descendant à Usumbura, il espérait faire fortune. Le progrès social qu'avait réalisé son cousin l'avait beaucoup impressionné. Ce dernier, quand il rentrait, il devenait le point de mire de tous les habitants de la colline. Il portait des lunettes, s'habillait à l'européenne. Son cousin était une des rares personnes qui avaient des chaussures. Nahayo pensait qu'en rejoignant son cousin, à Usumbura, il pourrait améliorer sa condition sociale. Nahayo quitta sa colline natale, Kivoga, sans le consentement de ses parents, qui voulaient qu'il reste pour les assister dans les travaux agricoles. Deux semaines après son arrivée à Usumbura, il fut embauché par un riche commerçant Musaliamu (2) du nom de Mohamed Sefu. Il débuta comme domestique.

(1) Rapport annuel C.E.C. 1951, Bujumbura, p. 19.

(2) Musaliamu : c'est le nom que l'on donne aux métis Arabes ou Indiens qui ont une mère Murundikazi.

"Je devais vendre des SAMBUSA que préparait la femme de mon patron. Je m'occupais aussi d'autres menus travaux domestiques. Mais je ne faisais jamais la cuisine. C'était les filles et la femme de mon employeur qui préparaient les repas. Après deux ans, je cessai de vendre les Sambousa pour devenir "boy-chauffeur". C'était plus intéressant que de me promener avec un plateau de SAMBUSA. A Buyenzi où je vivais, je connaissais des gens qui s'étaient enrichis après s'être convertis à l'Islam. Un jour je fis part à mon patron de mon projet de devenir musulman. Cela faisait dix ans que j'étais à son service. Mon patron s'en réjouissa. Une semaine après, il me présenta à l'Imam (1) de la mosquée des SUNNI. Le vendredi de la semaine suivante, j'entrais dans la mosquée. Je prononçai la formule du "Shahada", La Shahada consiste à dire que je crois en un Dieu et Muhammad (Mahomet) et son prophète. Depuis ce jour je pris le nom d'ABDUL Mohamed. Mohamed, c'était le nom de mon patron. On ne m'appelais plus "gahungu". Les Arabes ont en effet l'habitude d'appeler leurs domestiques non musulmans, "gahungu". Ce terme est presque devenu synonyme de "boy".

NAHAYO, cessa d'être boy-chauffeur". Son patron demanda à l'un de ses chauffeurs de lui apprendre à conduire une voiture. Depuis sa conversion, ABDUL fu mieux traité par la famille de son employeur qui était aussi son parrain.

"Depuis ma conversion je fus considéré comme le propre fils de mon patron. Je ne touchais plus de salaire. Il me donnait de temps en temps de l'argent de poche. Mon parrain avait un magasin et j'y travaillais comme vendeur. J'aidais mon patron à servir les clients. En ce moment j'avais déjà reçu mon permis de conduire et je pouvais faire des courses avec la voiture de mon patron. J'avais déjà gagné sa confiance. Il pouvait me confier d'importantes sommes d'argent" (2).

A vingt cinq ans ABDUL se maria. Son parrain lui donna à crédit une camionnette. Au bout de quatre ans, il la lui céda complétement. ABDUL a connu des succès dans ses affaires. Il possède actuellement 2 camionnettes, une maison et une boutique.

(1) Imam = celui qui dirige les prières

(2) ABDUL (M.)., enquête orale à Buyenzi, 15-12-1985.

Grâce à la conversion, Abdul a pu intégrer une autre communauté. A Buyenzi où il habitait, Abdul n'était plus traité de "Kafari", nom que les Swahili donnaient à ceux qui n'étaient pas musulmans. Les Swahili appelaient aussi les non musulmans , "washenzi". Par ce terme, ils désignaient tous les gens qui n'étaient pas musulmans et qui par conséquent d'après eux étaient "arriérés". Les Swahili eux par contre se disaient être "abasilimu" (pluriel de "musilimu" qui a le même sens que "civilisés". Ce terme de "musilimu" s'appliquait en général à tous ceux qui vivaient en milieu urbain et qui par l'accoutrement, les manières se distinguaient des ruraux. C'était le synonyme d'évolué". C'est-à-dire celui qui a dépassé, en quelque sorte, le stade d'arriéré pour atteindre un degré suffisant de maturité, tout en étant capable de seconder, par son intelligence et son travail, un chef européen" (1). Devenir musulman c'était aussi un moyen de changer de statut. Le converti devenait "musilimu" et cessait d'être "mushenzi". Le converti faisait l'apprentissage d'un métier. Il était souvent initié par ses coreligionnaires. Il abandonnait les travaux de champs et son milieu d'origine. L'autochtone qui devenait musulman adoptait le genre de vie des musulmans Swahili avec lesquels il vivait.

1° Déperdition des valeurs traditionnelles

Pendant la colonisation la plupart des autochtones qui se convertissaient à l'Islam rompaient totalement avec le monde rural. Ils s'efforçaient de faire disparaître tout ce qui les rapprochait des "washenzi". Ils abandonnaient leurs noms de famille. Ils cessaient de parler leur langue, le Kirundi. Leurs enfants qui naissaient en milieu swahili n'avaient pas la possibilité de connaître leur langue maternelle. Ils ne pouvaient pas non plus savoir à quel clan ils appartenaient, bref tout ce qui se rapportait à la culture de leurs ancêtres. Les convertis devaient essayer de parler le swahili, le mieux possible de peur de passer pour des "washenzi". En parlant de ceux qui devenaient adeptes de l'Islam, les autochtones disaient " Bataye umuco" "Ils ont perdu la culture". Ils étaient, pour reprendre le terme des éthnologues de l'époque coloniale "détribalisés".

Actuellement les choses commencent à changer, les autochtones adeptes de l'Islam ne rejettent plus systématiquement leur culture.

(1) THIBAUT, (J.)., Sous l'ombre des Volcans Africains, Bruxelles, 1953., p. 100.

Changement de mode de vie

> "Swahili est un terme qui se réfère à un type particulier de civilisation distincte de toute autre civilisation est-africaine. Il n'y a ni race, ni tribu swahili mais bien une culture swahili qui s'exprime dans pratiquement toutes les formes d'effort humain, d'habillement, de nourriture, d'arts et de métiers et dans une société particulière de la religion islamique" [1].

Devenir swahili ou musulman pour l'autochtone, cela impliquait l'adoption de la culture swahili. Il devait changer son habillement, son alimentation. Il changeait aussi d'habitat.

Domaine de l'habillement

Les premiers autochtones devenus musulmans abandonnaient la pagne qu'ils nouaient autour de leurs épaules pour s'habiller à l'européenne. C'est-à-dire un pantalon et une chemise. Le "Kanzu" (robe) et le fez (sorte de chapeau) qu'ils mettaient de temps en temps révélaient leur appartenance à la famille musulmane, à la classe des "évolués". Les femmes Barundikazi épousées par des musulmans portaient des robes, se couvraient d'une longue écharpe. Elles mettaient aussi des pagnes et des blouses. Les femmes musulmanes avaient souvent des boucles d'oreille, des mouchoirs de tête. Par leurs toilettes, elles se distinguaient des femmes autochtones non musulmanes. Les autochtones convertis cessaient de marcher pieds nus.

Domaine de l'alimentation

Le changement de l'alimentation a été l'une des conséquences de la conversion à l'Islam pour l'autochtone. Amisi, qui s'est converti en 1951 nous a raconté ce qui a changé à propos de son alimentation.

> "Avant de devenir musulman, quand j'étais sur ma colline natale, à Banga, nous mangions des bananes, des haricots, du petit pois et des colcases surtout.

(1) ASMAN (M)., enquête orale à Nyakabiga, 12-01-1986.

Q. Quels sont les aliments que vous avez mangé pour la première fois ?

R."J'ai mangé du riz pour la première fois en venant à Usumbura en 1951. Même actuellement le riz est l'aliment préféré des "Waislamu" (adeptes de l'Islam). Sur ma colline non seulement je n'avais pas encore vu des graines de riz. Ce qui m'a frappé le plus chez les musulmans, c'est la quantité des épices qu'ils mettent dans leur nourriture. Ils mettent dans leur nourriture des "VITUNGUUSUMU" (ail), "VITUGUU MAJI" (une variété d'oignon), du "KINZARI" (moutarde). Avant de venir à Usumbura, je n'avais jamais mangé les "NDANZI" (beignets), les SAMBUSA, les "CAPATI" (crêpe), les " SOMBE" (feuille de manioc).

Q. Est-ce qu'on préparait les repas avec de l'huile de palme sur votre colline natale ?

R. J'avais déjà vu des fûts remplis d'huile de palme à Kayanza dans le quartier commercial (Ku ma mangazini). Mais je n'avais pas encore mangé des repas préparés avec de l'huile de palme. Même nos voisins n'en mangeaient pas. On utilisait le beure (amavuta y'inka) quelquefois, mais jamais l'huile de palme.

Q. Y a-t-il des aliments que vous avez mangé mais que la tradition considérait comme des interdits ?

R. Quand j'étais sur ma colline, les gens disaient qu'il était défendu de manger la poule, le mouton. Les gens n'en mangeaient jamais. Ils ne mangeaient pas aussi d'oeufs. Depuis que je suis devenu musulman je consomme ces produits et aucune malédiction n'est venu me frapper.

Q. Quels sont les aliments que le musulman ne doit pas consommer ?

R. "Le musulman ne doit pas manger de la chair impure, c'est-à-dire la viande d'un animal qui n'a pas été tué par un autre musulman et selon le rite musulman. Le musulman ne doit pas manger la viande du porc. Même les saucissons. Le musulman ne doit pas manger les chairs des animaux morts de mort naturelle ou noyés. Il ne mange jamais les reptiles,, le chien".

Q. Qu'en-est-il des boissons ?

R. "Un vrai musulman ne doit pas boire de l'alcool. C'est strictement défendu. L'alcool entraîne même pour les non musulmans comme vous, beaucoup de maux, des disputes, des ruines. Le vrai musulman ne doit pas vendre de l'alcool, transporter dans sa voiture ou son camion des casiers de bière. Je sais qu'il y a des musulmans qui se cachent pour boire de la bière ou du whisky. Mais moi je n'en prends jamais.

Je bois du thé, du café, du lait ou du fanta".

Q. Aviez-vous déjà bu le thé ou le café avant de venir à Usumbura ?

R. "Non. Personne d'autre chez nous ne buvait le thé ou le café. Même actuellement les gens de l'intérieur n'en boivent. Sauf ceux qui vivent dans les centres, ou les enfants qui sont dans les internats. Mais le thé que nous consommons est un peu différent du thé des non musulmans. Dans le nôtre nous y ajoutons du "KHARAFUR", du "TANGAWIZI", du "HILIKI" (des plantes aromatisantes) (1).

Comme le fait remarquer le passage de cette interview, le changement de l'alimentation des autochtones qui se sont convertis à l'Islam a beaucoup changé sur le plan de la qualité et de la quantité.
Leur alimentation est devenue riche en protéines d'origine animale, en matières grasses, en vitamines car les musulmans même quand ils sont adultes mangent des fruits contrairement à la majorité des Barundi non musulmans. Les musulmans ont vulgarisé la consommation de l'huile de palme. Ce sont eux qui en assuraient la commercialisation. On en trouve maintenant dans tous les centres commerciaux du pays. Dans ces centres la consommation du thé, des beignets, du riz s'est généralisée à cause des restaurants populaires que les musulmans y ont créés.

Domaine de l'habitat

Dans certaines régions les Swahili ont introduit un nouveau type d'habitat. A Rumonge par exemple, on a des constructions à terrasse sous "barza" faites de briques crues et crépies du ciment. Ces constructions s'ordonnent autour d'une cour fermée et sont peintes souvent de couleurs vives. Selon ACQUIER, un géographe qui a travaillé sur l'architecture au Burundi, ce type d'aménagement a été inspiré par la population Swahili. Toujours selon ACQUIER, ce sont les Swahili qui ont inspiré la construction des maisons dont les toits sont à deux ou plusieurs pentes en tôles(2).

(1) AMISI (J.)., enquête orale à Bwiza, 16-10-1986.

(2) Atlas du Burundi. Association pour l'Atlas du Burundi, Bordeaux, 1979, pl. 20.

C O N C L U S I O N G E N E R A L E

Le colonisateur Allemand que l'on a longtemps considéré de bienveillant(1) à l'égard des musulmans a ouvertement pris position en faveur du christianisme. Grâce aux militaires Allemands, les missionnaires ont pu s'implanter dans le pays. Malgré la sécurité que leur garantissait l'administration coloniale, les missionnaires ont eu des résultats médiocres en matière d'évangélisation pendant l'occupation allemande. Les Barundi ont marqué leur distance vis-à-vis du christianisme. Les autochtones n'ont pas également manifesté une attirance vers l'Islam. L'aménagement de nouvelles infrastructures et une plus large ouverture du pays au commerce international ont permis l'implantation de l'Islam dans certaines régions du pays, notamment à Gitega. Le colonisateur a cependant empêché la propagation de cette nouvelle religion en milieu rural. Les musulmans ne restaient que dans les agglomérations urbaines.

Sous le Mandat et la Tutelle belge, ce sont les mêmes facteurs, c'est-à-dire la création de nouvelles infrastructures et le développement de commerce qui ont permis la diffusion de l'Islam dans le pays. Mais l'administration belge a comme l'administration allemande, pris des mesures visant à interdire la propagation de l'Islam en milieu traditionnel. Comme sous l'occupation allemande, pendant la colonisation belge, les adeptes de l'Islam ont été tenus sous haute surveillance. Ils étaient considérés comme des éléments subversifs. L'administration coloniale se méfia d'eux jusqu'à l'indépendance. Elle favorisa par contre le catholicisme.

Les progrès du catholicisme ont été spectaculaires à partir des années trente. La conversion des chefs a entraîné une adhésion massive des Barundi à cette nouvelle religion. Les missionnaires chrétiens n'ignoraient pas la formule latine : Cujus regio, ejus religio (un peuple suit la religion du Prince). La religion de Mahomet fut désormais combattue par les chefs autochtones acquis aux thèses anti-islamiques de l'Eglise. La campagne de dénigrement de l'Islam, orchestrée par les missionnaires accentua l'isolement social des musulmans. Dans les centres commerciaux, où il s'est développé, l'Islam a marqué de son empreinte la vie sociale, culturelle et économique. Les alliances matrimoniales et la conversion des autochtones issus des couches sociales les plus défavorisées ont agrandi la communauté musulmane.

(1) BRIEY, (Comte R. de), Op. cit.,pp. 207-208.

Même après l'indépendance, nous remarquons que l'Islam se développe toujours dans les quartiers populaires où vit une population souvent pauvre. C'est justement dans les quartiers de Kinama, Cibitoke et Buyenzi que les chiites ont construit des mosquées et des écoles coraniques. Ce prosélytisme chiite est un phénomène récent. A l'inverse des chiites, les Arabes ibadites se refusent à tout prosélytisme. Depuis leur installation dans le pays, ils ne comptent que deux Africains dans leur communauté. Mais le prosélytisme chiite n'est pas la seule nouveauté. Nous remarquons actuellement une percée de l'Islam en milieu rural. Cela est sans doute lié à l'usage du Kirundi dans la diffusion des enseignements coraniques. Il existe des brochures sur l'Islam en Kirundi.

L'Islam s'imprègne d'éléments culturels burundais. De nos jours, les musulmans burundais n'abandonnent pas complètement leur culture. La plupart d'entre eux se livrent toujours à la pratique du kubandwa. Les musulmans observent toujours les coutumes burundaises relatives au mariage.

Pour Amadou HAMPATE Ba :

"L'Islam est un fleuve limpide qui, partout où il passe,
prend la couleur du terroir qu'il traverse".

L'adhésion à l'Islam ne signifie plus, comme sous la période coloniale, abandon des valeurs traditionnelles. Cette évolution des mentalités est à rapprocher au fait que 85% de la population musulmane de Bujumbura est née au Burundi alors que 6% seulement de cette population est née au Rwanda et 6% également au Zaïre (1). De plus le pourcentage des nationaux dans la communauté musulmane n'est pas négligeable. Pour la seule ville de Bujumbura, la population musulmane est à 35% burundaise (2). La minorité musulmane ne peut ne pas résister à l'influence de la culture burundaise.

(1) ACHIKBACHE (C.)., NYAMOYA, (P.)., SROUJI (F.)., La population musulmane de Bujumbura. Les caractéristiques démographiques et socio-économiques, Bujumbura, Faculté des Sciences Economiques et Administratives, 1981, p. 197

(2) Idem.

ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

I. LES SOURCES INEDITES

A. Les témoignages oraux

INFORMATEURS	AGE	LIEU	DATE D'ENQUETE	FONCTION
1. ABDUL (F)	29 ans	Q. Asiatique	10-12-1985	Employé de bureau
2. ABDUL (H)	45 ans	Buyenzi-Centre	26-12-1986	Commerçant
3. ABDUL (M)	54 ans	Buyenzi	15-12-1986	Mécanicien
4. ALI (M)	45 ans	Rugombo	26-07-1985	Tailleur
5. AKBERALI (L)	64 ans	Q. Asiatique	21-11-1985	Commerçant
6. AMISI ASMAN (M)	30 ans	Bwiza	16-10-1986	Chauffeur
7. ASMAN (M)	66 ans	Nyakabiga	12-01-1986	Retraité
8. ASMAN (A)	63 ans	Buyenzi	27-12-1986	Retraité
9. ASHA	--	Nyakabiga	30-12-1986	--
10. BAN...	55 ans	Mutanga	05-02-1987	--
11. BIZIMANA (M)	49 ans	Buyenzi	20-04-1985	Réparateur de montres
12. FATUMA (M)	52 ans	Buyenzi	12-12-1986	--
13. HAMIN (S)	50 ans	Kayanza	14-06-1985	Commerçant
14. IDI (D.)	72 ans	Buyenzi	20-11-1985	Commerçant
15. JUMA (S)	29 ans	Mutanga	10-10-1986	Etudiant
16. RAMAZANI (J)	56 ans	Buyenzi	10-11-1985	Commerçant
17. SADI (M)	48 ans	Gitega-Centre	28-11-1985	Chauffeur
18. SELEMAN (H)	39 ans	Bwiza	15-12-1985	Employé de bureau
19. SHABANI (F)	36 ans	Q. Asiatique	10-12-1985	Commerçant
20. SHABANI (H)	25 ans	Buyenzi	10-11-1986	Etudiant

B. Les sources écrites

a. Les archives

1. Archives Nationales (département des Archives Nationales)

Dossier

- Dossiers inventoriés au cours du mois d'Octobre 1983

AA 151
AA 157
AA 161
AA 168
AA 169
AA 170
AA 172
AA 174
AA 178
AA 182
AA 188
AA 186
AA 198
AA 198
AA 203
AA 205
AA 213
AA 214
AA 215
AA 253

- Dossiers inventoriés au mois de Mars 1984

 D.9; D. 17; D. 31; D. 74; D. 105

- Dossiers inventoriés au mois d'Avril 1984

 D. 41.

- Dossiers inventoriés au mois de Juin 1984

 D. 14; D. 20; D. 25; D. 36; D. 40; D. 42.

- Dossiers inventoriés au mois de Juillet 1984

 D. 16; D. 24; D. 25; D. 37; D. 37; D. 38; D. 57; D. 61; D. 96; D. 101.

- Dossiers inventoriés au mois d'Août 1984

 D. 10; D. 44; D. 47.

- Dossiers inventoriés au mois d'Octobre 1984

 D. 13; D. 17.

- Dossiers inventoriés au mois de Novembre 1984

 D. 19; D. 21; D. 33; D. 38; D. 67; D. 70.

- Dossiers inventoriés au mois de Décembre 1984

 D. 32; D. 35; D. 50.

- Dossiers inventoriés au mois de Février 1985

 D. 2; D. 39; D. 57.

- Dossiers inventoriés au mois de Mars 1985

 D. 29; D. 30; D. 57; D. 72.

- Dossiers inventoriés au mois d'Avril 1985

 D. 48; D. 50; D. 63; D. 64; D. 66; D. 70; D. 71; D. 94; D. 114; D. 116.

- Dossiers inventoriés au mois de Mai 1985

AB 111	AA 352	AB 122	AB 136
AB 121	AA 106	AB 123	
AB 113	AB 125	AB 128	

- Dossiers inventoriés le mois de Juin 1985

 D. 9; D. 10; D. 13; D. 16; D. 39; D. 66; D. 74; D. 109; D. 110; D. 111; D. 123.

- Dossiers inventoriés au mois de Juillet 1985

 D. 56; D. 59; D. 62; D. 68; AB 51; AB 54; AB 55.

- Dossiers inventoriés le 4 Septembre 1985

 D. 32; D. 36; D. 77; D. 81; D. 84; D. 85; D. 103

- Dossiers du fonds de la Résidence

 D. 115; D. 117; D. 121; D. 122; D. 133; D. 134.

2. Le diaire de la Mission de Buhonga, 1905 à 1920.
3. Rapport annuel des C.E.C., Usumbura, 1949 à 1959

b) Travaux, mémoires et thèses

1. Travaux et cours

- ACHIKBACHE, (C.), NYAMOYA (P.), SROUJI (F.), La population musulmane de Bujumbura. Ses caractéristiques démographiques et socio-économiques, Bujumbura, U.B., F.S.E.A., 1981, 30 p. dactyl.
- AERTS, (L.), Etude sur l'évolution économique du Ruanda-Urundi. De 1949 à 1955, Bujumbura, 1956, 45 p. dactyl.
- BANKUMUHARI (V.), Le Conseil Supérieur du Pays du Burundi : promoteur de l'indépendance nationale, sl, sd, 170 p.
- Résolutions issues de l'Assemblée générale de la Communauté Islamique du Burundi (COMIBU) tenue en date du 9 décembre 1984, Bujumbura, 10 p. dactyl.

2. Mémoires

- BUTIJE, (V.), Etude historique de Rumonge, mém. ENS, Bujumbura, 1971-1972
- KAGABO, (J.), La Communauté dite swahili du Rwanda, mém. E.H.S.S., Paris, 1975-1976.
- MUNEZERO, (A.), La place des évolués dans la société burundaise (1940-1961), mém. U.B., F.L.S.H. Département d'Histoire, Bujumbura, 1984.
- BUGWABARI, (N.), Idéologie de l'Eglise catholique d'Afrique belge à travers la crise scolaire de 1954-1956 : le cas de l'Urundi, mém. U.B., F.L.S.H. Département d'Histoire, Bujumbura, 1982
- HICUBURUNDI, (G.), and RIGI (J.), The influence of foreign language on kirurundi lexicon, mém. U.B., F.L.S.H., 1979, 177 p.
- NIYONGABO, (C.), Rumonge. Centre économique du Sud de l'Imbo, mém. U.B., F.L.S.H., département de géographie, Bujumbura, 1978-1979.
- NIYONZIMA, (D.), Gitega : contribution à l'étude des relations de la ville avec la région, mém. E.N.S., Bujumbura, 1976-1977.
- NTAHOMVUKIYE, (J.), L'agglomération de Kayanza, mém. U.B., Bujumbura, 1980-1981.

- SURWUMWE, (C.), Histoire du Camp belge de Bujumbura, mém. E.N.S., Bujumbura, 1970-1971.

3. Thèses

- KAGABO, (J.), Les "Swahili" du Rwanda. Etude sur la formation d'une minorité islamisée, thèse de 3e cycle, E.H.E.S.S., Paris, 1982, 359 p.
- MARISSAL, (J.), L'Islam et les royaumes interlacustres de l'Afrique de l'Est au XIXe siècle, thèse de 3e cycle, 2 col., Paris 1, 1976, 540 p.

II. LES SOURCES EDITEES

a. Les sources officiels

- Bulletin officiel du Ruanda-Urundi (B.O.R.U.), 1924-1940
- Plan décennal pour le développement économique et social du Ruanda-Urundi (Ministère des Colonies), Bruxelles, 1951, 598 p.
- Résultats bruts partiels de l'enquête post censitaire 1979, Bujumbura, 1980
- Rapport de l'Administration belge au Ruanda-Urundi (R.A.B. R-U), 1926-1960, Bruxelles, Ministère des Colonies.

b. Articles et revues

1. BERG, (F.G.), "The Swahili community of Mombasa. 1500-1900" in Journal of African History, vol. IX, 1968, pp. 35-56.
2. CHITTICK, (H.N.), "The Shirazi Colonisation of East Africa", in Journal of African History, vol. I, 1965, pp. 275-294.
3. CHRETIEN, (J.P.) "La fermeture du Burundi et du Rwanda aux commerçants de l'extérieur. (1905-1906). Une décision de l'administration coloniale allemande", in Entreprises et entrepreneurs en Afrique XIX-XX, t. 2, Paris, Harmattan, 1983, pp. 25-48.
4. CONSTANTIN, (F.), "Minorité religieuse et lutte politique dans l'espace ougandaise", in Politique africaine, vol. I, n° 4, 1984, pp. 71-89.
5. CORNILLON, (J.), "Service social à Usumbura", in Grands Lacs, 1er février 1949, n° 118, pp. 93-95.
6. CRAWFORD, (Y.), "L'Islam au Congo, in Etudes congolaises", 1967, vol. X, n° 5, pp. 14-31.
7. DILBECK, (L.), "Interviews des plus anciens missionnaires de l'Urundi" in Grands Lacs, 1er février 1949, pp. 53-59.
8. HOCEDEZ, (J.), "Les écoles primaires", in Grands Lacs, 1er février 1949, pp. 90-92.
9. KAGABO, (J.), "Les mythes fondateurs du personnage de l'évolué" in Culture et société, vol. IV, 1981, pp. 122-134.

10. KINIGI, (F.), "Le commerce chez les anciens Barundi", in Culture et Société, vol. III, 1980, pp. 165-175.
11. KNAPPERT, (J.), "Quelques remarques à propos de l'histoire des Swahili" in Etudes Congolaises, 1969, vol. XII, n° 1, pp. 111-126.
12. MARISSAL, (J.), "Le Burundi, dernier royaume indépendant de l'Afrique des Grands Lacs", in Revue de l'Université du Burundi, 1978, n° 1, pp. 3-21.
13. PERRAUDIN, (J.), "Les raisons du succès", in Grands Lacs, 1er février 1949, n° 116, pp. 127-140.
14. NYAMBARIZA (D.), "L'occupation des terres de la plaine de Bujumbura par les Swahili. 1933-1935", in Cahiers d'Histoire, n° 3, avril 1985, pp. 55-80.
15. ROLLAN, (F.), "Le Bushi et la Vallée de la Rusizi : milieux naturels et milieux humains", in Culture et société, vol. 8, 1980, pp. 146-157.

C. JOURNAUX

Temps nouveaux d'Afrique (tous les numéros de 1955-1963)

D. OUVRAGES GENERAUX

1. ABEL, (A.), Les musulmans Noirs du Maniema, Bruxelles, Publications du Centre pour l'étude des problèmes du monde musulman contemporain, 1960, 150 p.
2. ANCIAUX, (L.), Le problème musulman dans l'Afrique belge, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1949, 81 p.
3. BRIEY, (C.), Le Sphinx Noir. Essai sur les problèmes colonisation africaine, Paris, Berger-Levrault, 1926, 362 p.
4. BURTON, (R.), Voyage aux Grands Lacs de l'Afrique Orientale, trad. de Mme LOREAU, Paris, Hachette, 1862, 712 p.
5. CEULEMANS, (P.), La question arabe et le Congo 1883-1892, Bruxelles, Académie royale des sciences coloniales, 1950, 396 p.
6. CHARLES, (R.), Le droit musulman, Paris, P.U.F., col. Q S J, n° 702, 1982, 128 p.
7. COLLART, (R.), Les débuts de l'Evangélisation au Burundi, Bujumbura, Presses Lavigérie. 1896-1898, 1978, 164 p.
8. DAYE, 5P.), L'Empire colonial belge, Bruxelles, édition du "Soir", 1923, 669 p.
9. DEKKERS, (V.), L'Islam noir. Une religion à la conquête de l'Afrique, Paris, éd. du Seuil, 3ème éd. refondue, 480 p.
10. DEPESTER, (H.), Les pionniers Belges au Congo, Tamines, Duculot-Roulin, 1927, 192 p.

11. FROELICH, (J.), Les Musulmans d'Afrique Noire, Paris, édition de l'Orante, 1962, 407 p.

12. GAHAMA, (J.), Le Burundi sous administration belge, Paris, Karthaba, 1983, 470 p.

13. HENNEBICQ et al, Droit Colonial, t. 3, éd.

14. GHEDDO, (P.), Le réveil des peuples de contenu, Rome, 1956, 258 p.

15. ILIFFE, (J.), A modern history of Tanganyika, Cambridge, 1979, 616 p.

16. KAGAME, (A.), Un abregé de l'Histoire du Rwanda de 1853 à 1972, t. 2 Butare, Editions Universitaires du Rwanda, 1975, p. 222.

17. LEURQUIN, Ph.), Le niveau de vie des populations rurales du Ruanda-Urundi, Paris, Nauwelaerts, 1960, 420 p.

18. LOUIS ROGER, (W.R.), Ruanda-Urundi. 1884-1919, Oxford, Clarendon Press, 1963, 292 p.

19. MEYER, (H.), Les Barundi, Paris, Société française d'Histoire d'outre-mer, 1984, 278 p.

20. MONTEIL, (V.), L'Islam noir. Une religion à la conquête de l'Afrique, Paris, éd. du Seuil, 3e éd. refondue, 1984, 480 p.

21. MOREAU, (R.), Africains Musulmans, Abidjan, Inadès, 1982, 316 p.

22. OLIVIER, (R.) et MATTHEW (G.), History of East Africa, Oxford, Clarendon Press, 1963, 640 p.

23. PERRAUDIN, (J.), Naissance d'une Eglise. Histoire du Burundi chrétien, Usumbura, Presses Lavigerie, 1963, 228 p.

24. RENAULT, (F.), Lavigerie, l'esclavage africain et l'Europe, Paris, t. 1, éd. de Boccard, 2 col. 433 p.

25 ROUX, (J.P.), L'Islam en Occident. Europe-Afrique, Paris, Payot, 1959, 306 p.

26 REYCKMANS, (P.), Une page d'Histoire Coloniale. L'occupation allemande dans l'Urundi, Bruxelles, 1953, 48 p.

27 THIBAUT, (J.S.), Islam in East Africa, Oxford, Clarendon Press, 1964, 198 p.

28 VAN BURGT, (J.M.M. Der), Un grand peuple de l'Afrique équatoriale. Eléments d'une monographie sur l'Urundi et les Warundi, Bois-Le-Duc, Société d'illustration catholique, 1903, 214 p.

A N N E X E

IMPOTS ET TAXES DANS LES CENTRES EXTRA-COUTUMIERS

La population des E.C.C. est soumise :

1) aux impôts perçus au profit de la Colonie

2) aux taxes perçues au profit des C.E.C.

Taux en 1951 :

- Impôts perçus au profit de la Colonie

1° Impôt de capitation (I.C.)

Taux : salaire de -400 F/mois : 120 F

de 400 F/mois et plus : 150 F

2° Impôt supplémentaire ou de polygamie :

Taux : idem que I.C.

3° Impôt sur le grand bétail : (I.B.)

Taux : 35 F par tête de bétail

Le nombre de têtes de bétail détenues par les indigènes des C.E.C. est en diminution constante.

4° Pour les indigènes dont le revenu le justifie : impôt personnel, impôt sur le revenu ou la taxe professionnelle

5° Redevance sur postes récepteurs de radio

6° Impôt personnel sur bicyclettes et véhicules automobiles

7° Permis de commerce, de circulation, licences Mod. E., taxe, etc...

- Taxes perçues au profit des CACEC :

1° Quotités supplémentaires à l'I.C. :

Taux : salaire de - 400 F/mois 48 F

salaire de 400 F/mois et plus 60 F

2° Quotités supplémentaires à l'I.S. :

Taux : id. que I.C.

3° Quotité supplémentaire à l'I.B. : 10 F

4° Taxes diverses

Taxe sur la bière (par cruche) : 5 F

Patente cabaretiers (par an) : 8000 F

Taxe sur échoppes au marché (par mois) 60 F

Taxe immobilière par an 125 F

Taxe voirie 25 F

Surtaxes d'Instabilité d'emploi

a) moins de 6 mois

b) moins de 1 an et + que 6 mois : 150 F

Taxe sur femmes vivant seules	200 F
Taxe de séjour (passagers) par semaine	15 F
Taxes sur restaurants (par an)	500 F
Taxes sur magasins (par an)	500 F
Taxes sur pirogues (par an)	200 F

Source : Rapport annuel C.E.C., 951, p. 20.

PERMIS DE SEJOUR-ATTESTATION D'IDENTITE POUR PASSAGERS

DANS LES CENTRES EXTRA-COUTUMIERS

DELIVRE au nommé : N° -------

Nom..... Prénom.....

Fils de..... et de

Du village..... Chefferie.....

Territoire..... Muni d'un P.P.M. *, émis à

..... Le 195..

Expirant le..... 195..

VISA Médical

Impôts non payés. Numéro acquits.....

et l'autorisation à résider uniquement à l'adresse suivante :

chez le nommé.....

Jusqu'au..... 195.. inclus.....

Moyennant paiement taxes passagers s'élevant à la somme de

.....

Numéros des acquits :

Prolongation accordée le Jusqu'au.....

le Jusqu'au.....

le Jusqu'au.....

Le présent permis constitue une attestation d'identité valable jusque la date de l'expiration du séjour aux C.E.C.

Tous renseignements peuvent être obtenus au bureau de rappeler le n° du présent permis dans toute demande.

Usumbura, le..... 195..

Pour le RAT/CEC

L'Agent Territorial

* Passe-Port de MUTATION

A.P.P.M. CATEGORIE A.

Sont délivrés aux passagers qui quittent Usumbura pour rejoindre un établissement; aux refusés à l'arrivée et aux précaires non acceptés jusqu'au 1er octobre 1956.

B. P.P.M. CATEGORIE C.

Sont délivrés aux habitants des C.E.C. quittant Usumbura avec esprit de retour (motifs : congé - affaires de famille etc...). La durée est donc déterminé.

C. P.P.M. CATEGORIE C.

Sont délivrés aux habitants des C.E.C. quittant les C.E.C. sans esprit de retour. Les refoulés par la commission clinnage reçoivent des passe-ports de mutation de cette catégorie.

Source : Rapport annuel C.E.C., 1956, p. 12.

Les mosquées du Burundi

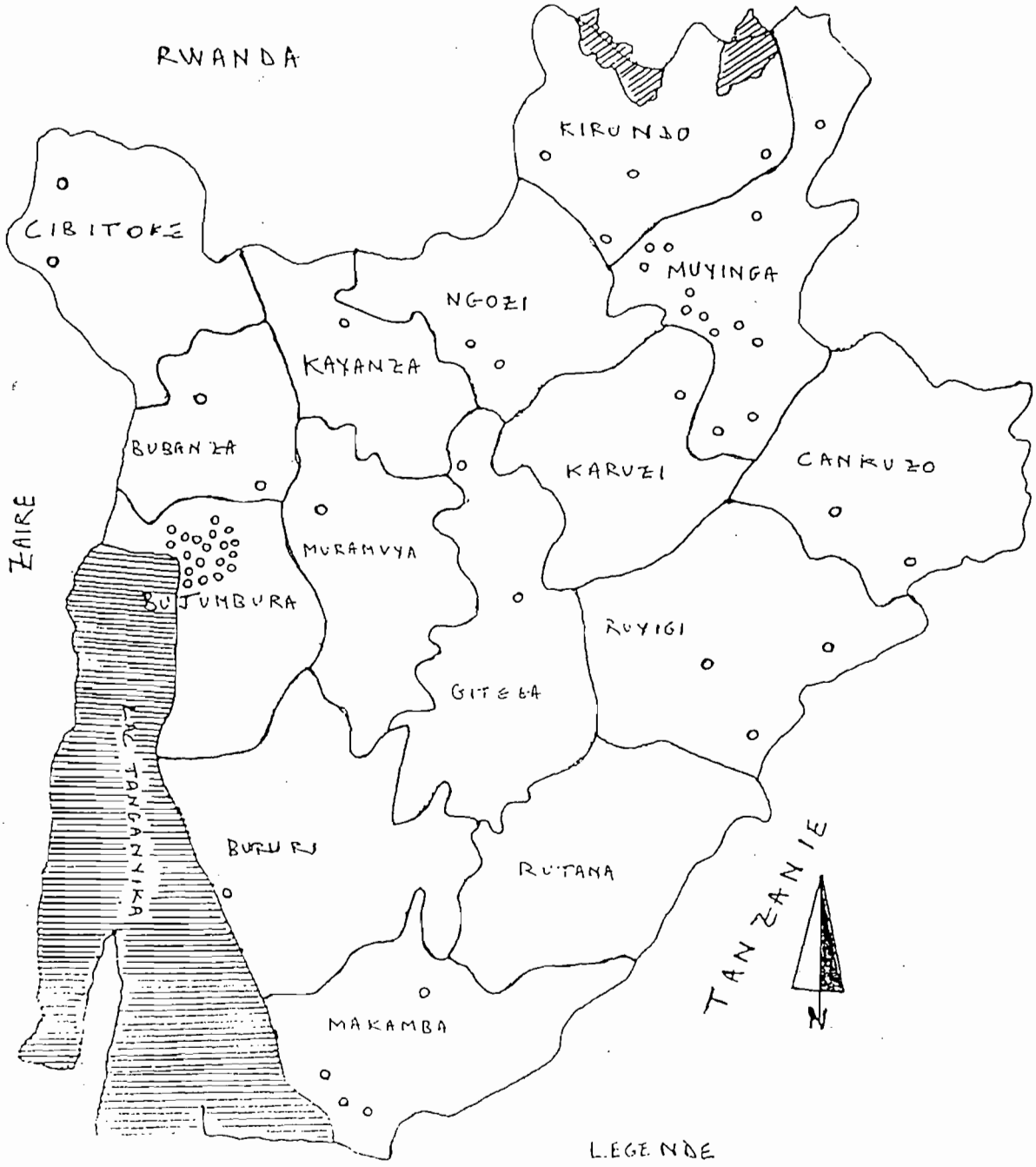


TABLE DES MATIERES

Page

Avant-propos

Liste des abréviations

INTRODUCTION..... 1

Ière Partie : L'autorité coloniale face à l'Islam..... 5

Chap. I : L'attitude allemande vis-à-vis de l'Islam..... 5

1. L'état de l'Islam avant l'arrivée des Allemands..... 5
2. Débat sur l'opportunité d'ouvrir le Rwanda et le Burundi au commerce..... 7
3. La lutte contre l'Islam et le soutien au christianisme..... 9

Chap. II. L'attitude de l'administration belge à l'égard de l'Islam..... 13

1. De la réglementation de l'immigration des commerçants..... 14
2. Le regroupement des musulmans..... 18
3. L'immigration des non indigènes..... 22
4. La lutte contre la polygamie..... 23

Chap. III. L'Eglise catholique contre l'Islam..... 27

1. L'Eglise catholique freine la scolarisation des musulmans..... 27
2. La propagande anti-islamique de l'Eglise catholique..... 30

Chap. IV. Les musulmans dans la lutte pour l'indépendance..... 34

1. Le réveil des musulmans et leur adhésion aux idées nationalistes..... 34
2. Le soutien des musulmans à l'UPRONA..... 38

IIème Partie : Dynamisme de la communauté musulmane..... 40

Chap. I. La formation de la communauté musulmane..... 40

1. Les membres de la communauté..... 40
2. La diffusion de l'Islam dans le pays..... 45
3. Organisation des musulmans..... 48
 1° Les mosquées..... 48
 2° Les écoles caraniques..... 50
 3° Organisation des musulmans sur le plan scolaire..... 53
 4° Les associations musulmanes..... 55
 a. Les premières associations musulmanses..... 55
 b. La Communauté Islamique du Burundi (COMIBU)..... 58

Chap. II. Impact de l'Islam au Burundi..... 60
1. Impact économique..... 60
1° En agriculture..... 60
2° Sur le plan commercial..... 61
2. Impact socio-culturel..... 62
1° Déperdition des valeurs traditionnelles..... 65
- Changement de mode de vie..... 66
Domaine de l'habillement..... 66
Domaine de l'alimentation..... 66
Domaine de l'habitat..... 68
CONCLUSION GENERALE..... 69
BIBLIOGRAPHIE..... 71
ANNEXES.....
TABLE DE MATIERES..... 81